

# éduquer

**tribune laïque** n° 196 octobre - novembre 2025  
numéro double

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de  
l'Éducation permanente asbl



**DOSSIER**

**CRISE BUDGÉTAIRE  
ET GOUVERNEMENT DE DROITE:  
LE BILAN D'UNE ANNÉE POLITIQUE**

# éduquer

## Focus

**Les coups de cœur de la Ligue** p 4

## Coup de crayon sur l'actu

**Le coup de crayon de Simon Boillat** p 6

## Actualités

**Réformes de l'enseignement:  
l'école à marée basse** p 7

**Témoignages de rentrée:  
regards croisés sur l'école** p 10

## Dossier **CRISE BUDGÉTAIRE ET GOUVERNEMENT DE DROITE: LE BILAN D'UNE ANNÉE POLITIQUE**

**Crise budgétaire et gouvernement de droite:  
le bilan d'une année politique** p 19

**Les raisons de s'opposer à  
la politique de l'enseignement!** p 20

**Dette de la Communauté française:  
une question de budget** p 25

**Choix budgétaires du gouvernement:  
qui va payer la note?** p 29

**La rénovation des bâtiments scolaires,  
une dynamique à l'arrêt?** p 33

**Décret-programme: le gouvernement  
seul contre tous!** p 36

**Budget rectificatif et décret-programme:  
un été lourd en mesures** p 40

## Formation

**Agilité associative: s'inspirer des approches  
agiles pour booster vos projets!** p 44

## Sciences

**Naturel ou artificiel?  
Une opposition... artificielle!** p 47



# éduquer

est édité par

**La Ligue**  
de l'Enseignement  
et de l'éducation permanente asbl

Rue Terre-Neuve, 114  
1000 Bruxelles

*Éditeur responsable*  
Roberto Galluccio

*Direction*  
Patrick Hullebroeck

*Responsable de la revue*  
Marie-Françoise Holemans

*Mise en page*  
Éric Vandenhende

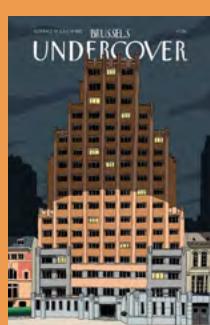
*Réalisation*  
mmteam sprl

*Ont également collaboré  
à ce numéro:*

Marie-Françoise Holemans  
Marie Versele  
Patrick Hullebroeck  
Roberto Galluccio  
Timothé Fillon  
François Chamaraux

## Couverture

**Vincent Dubois** («Vince») est illustrateur pour la presse belge (*La Libre Belgique*, *Le Soir*, *Les Échos de l'Endettement*, *Athena*) et française (*Archimag*). Il dessine également en direct lors de colloques. Un recueil des 19 communes bruxelloises mises en scène à la manière des couvertures du *New Yorker* est édité en octobre.  
[www.vince-cartoon.be](http://www.vince-cartoon.be)



# dans ce numéro

**Marie-Françoise Holemans**, responsable de la revue *Éduquer*

C'est à une levée de boucliers générale que nous assistons depuis un an en Communauté française. Ou plutôt à une levée de cartables et de mallettes, tant l'enseignement, principale compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est impacté. À force de mesures particulièrement sévères et non concertées, le gouvernement MR-Les Engagés aura réussi l'exploit de se mettre à dos l'ensemble des acteurs et actrices, que ce soit dans l'éducation, les médias ou la culture.

Tous les réseaux d'enseignement, les pouvoirs organisateurs, les syndicats, les associations de parents ou d'étudiant·es s'insurgent contre des réformes qui ne placent plus l'humain au centre des préoccupations. Comme si seuls les chiffres comptaient désormais. Parmi les grands perdants, citons l'enseignement public et neutre, les élèves de l'enseignement qualifiant, la profession enseignante, les familles, remettant presque en question la mission centrale de l'enseignement: un service public de qualité au profit de la société.

Certes, les finances de la Communauté française sont dans le rouge et des mesures s'imposaient. Dans son **dossier Crise budgétaire et gouvernement de droite: le bilan d'une année politique**, *Éduquer* a épluché pour vous le budget initial, les débats parlementaires, les décrets-programmes, le budget rectificatif de l'été 2025, ceci afin d'analyser en profondeur les décisions budgétaires et de pointer les choix idéologiques de la coalition gouvernementale.

Cette **rentrée 2025-2026, l'école était à marée basse** et avait un goût assez amer, concentrant un arsenal de dossiers brûlants suscitant la crainte et la colère. En témoignent des acteurs et actrices du terrain: des personnes issues de l'enseignement primaire et secondaire, de la recherche et du monde syndical se sont prêtées au jeu du questions-réponses pour *Éduquer*.

Si l'agilité organisationnelle a été initiée par des geeks en T-shirt, dans le non-marchand aussi, il faut faire preuve de créativité, de réactivité et d'écoute. Grâce à notre **formation à la méthode Agile**, apprenez à découper un objectif complexe en petites étapes, et à valoriser les relations humaines, le travail collaboratif et la capacité à s'adapter rapidement aux changements dans votre réalité associative, sans craindre les résistances!

Une question de départ fait surgir des problématiques scientifiques complexes, soulevant la nécessité de regarder au-delà des apparences: **Naturel ou artificiel? Une opposition... artificielle!** invite à documenter les dangers des substances chimiques, véritable enjeu de santé publique.

Excellente lecture!

## Découvrez les nouveaux stages de la Ligue!

Les 23, 24 et 25 février 2026

D'où vient la créativité? Quel est l'impact du collectif dans le processus créatif, dans l'expression de soi? Que nous apprennent la création et l'expression artistique sur nous-même et sur le groupe que l'on forme? Et comment lâcher prise et valoriser davantage le processus que le résultat?

Si ces questions vous interpellent, la Ligue vous propose trois nouveaux stages résidentiels de trois jours tournés vers **l'expression créative en groupe et les enjeux de la création collective**, les 23, 24 et 25 février 2026 à la Maison N-D du Chant d'Oiseau à Bruxelles.



### **Itinéraire, itinérance, intime errance**

Partir de l'intime, de soi, de notre propre perception de ce qui nous entoure, tracer son propre itinéraire et, au fil du chemin, croiser celui des autres, partager et ainsi changer le nôtre!

Trois journées autour de l'élaboration d'un carnet de voyage collectif.



### **Correspondances artistiques**

Venez jouer sur la polysémie du mot «correspondance», délier votre geste créatif avec des techniques de reproduction manuelle et de composition d'images, expérimenter et goûter aux joies de la création de 4 à 48 mains!



### **Vision illustrée**

Un atelier immersif pour explorer les dynamiques de la **créativité individuelle et collective à travers le sketchnoting**, en donnant forme à vos intentions sous deux dimensions: un *vision board* personnel et un tableau d'intentions collectif.



### **Plus d'infos et inscriptions sur notre site:**

<https://lige-enseignement.be/formations/Stages résidentiels de février 2026>

## focus

Marie Versèle, secteur communication

### Le poids des mots

La Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur le territoire palestinien occupé a déposé ses conclusions le 16 septembre 2025. Elles sont sans appel: «Israël a commis un génocide à l'égard des Palestiniens dans le cadre de la guerre menée à Gaza en riposte aux attaques sanglantes du Hamas le 7 octobre 2023!»

Le groupe d'experts considère que quatre catégories de faits, définies dans la Convention pour la prévention du génocide de 1948, indiquent que des «actes génocidaires ont été commis avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, les Palestiniens de la bande de Gaza en tant que groupe»: «Meurtre de membres du groupe; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; et mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.»

Les enquêteurs mandatés par le Conseil des droits de l'homme mettent en cause «les déclarations explicites des autorités civiles et militaires israéliennes et le comportement systématique des forces de sécurité». Ils concluent que le président israélien, Isaac Herzog, le premier ministre, Benyamin Netanyahu, et l'ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant, ont «incité à commettre un génocide et que les autorités israéliennes (n'ont) pas pris de mesures» pour les empêcher.

Les enquêteurs vont plus loin: ils «reprochent également à Tel Aviv d'avoir commis des actes systématiques de violence sexuelle et sexiste, d'avoir directement pris pour cible des enfants, d'avoir mené des attaques systématiques contre des sites religieux et culturels, et d'avoir ignoré les ordonnances de la Cour internationale de justice».

Analysant «le comportement des autorités et des forces de sécurité israéliennes à Gaza, notamment le fait d'imposer la famine et des conditions de vie inhumaines aux Palestiniens de Gaza», les experts concluent que «l'intention génocidaire était la seule conclusion raisonnable qui pouvait être tirée de la nature de leurs opérations».

Israël a pour sa part dénoncé une enquête «biaisée et mensongère». Le plan «Trump» permettra-t-il de faire un pas en avant dans la résolution du conflit?

Patrick Hullebroeck, directeur

1. Toutes les citations sont tirées du site de l'ONU: <https://news.un.org/fr>.

### Outil pédagogique

#### Kuriosa!

Proposé par l'organisation de jeunesse Latitude Jeunes, *Kuriosa* est un coffret éducatif présentant trois parcours modulables pour aborder les enjeux du dérèglement climatique avec les jeunes de 10 à 18 ans. Le premier parcours s'adresse aux 10-12 ans et traite de l'alimentation durable et de ses liens avec le climat. Le deuxième parcours vise les 12-15 ans pour comprendre les dérèglements climatiques et leurs enjeux. Le troisième parcours accompagne les 15-18 ans dans une réflexion sur la justice climatique et l'action collective. Chaque parcours est modulable et combine des outils ludiques, des moments de réflexion et la possibilité de créer des revendications concrètes. L'approche se veut non moralisatrice et non catastrophiste, privilégiant une pédagogie active qui mène de l'information à l'action. Afin d'exploiter au mieux *Kuriosa*, Latitude Jeunes propose des formations à l'usage de l'outil, et ses équipes régionales sont formées pour venir l'animer directement dans les établissements scolaires.

Plus d'infos: <https://www.latitudejeunes.be/project/kuriosa2024/>



### Podcast

#### Discriminations en santé

Que ce soit à travers l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, le milieu social ou l'apparence physique, les discriminations en matière de santé peuvent survenir à tout moment du parcours de soins et avoir de graves conséquences sur la santé des patient-es. C'est pourquoi l'asbl Question Santé a réalisé deux nouveaux épisodes de sa série de podcasts *Nuances*. Dédies aux discriminations en matière de santé, ces deux épisodes donnent la parole aux personnes concernées et aux professionnel-les du secteur. L'objectif de ces podcasts est de lever le tabou sur ce sujet et d'explorer des pistes d'action concrètes pour lutter contre ces discriminations, tant au niveau individuel, qu'institutionnel et sociétal.

Plus d'infos: <https://questionsante.org/outils/discriminations-en-sante-de-quoi-on-parle/>



### Ressource

#### Guide d'activités en éducation à la citoyenneté mondiale P5-P6

Enabel propose un guide d'activités en éducation à la citoyenneté mondiale destiné aux enseignant-es de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire, comprenant des fiches d'activités alignées sur les nouveaux référentiels du tronc commun de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Composé de 15 fiches, le guide aborde des thématiques essentielles comme l'environnement, la consommation, la démocratie, les migrations, l'interculturalité et la diversité, et propose des outils concrets et des activités clés en main directement exploitable en classe. L'objectif est de former des élèves capables de comprendre la complexité du monde et de devenir des citoyen-nes responsables, solidaires et ouvert-es à la diversité.

Des guides d'activités sont également disponibles pour l'enseignement maternel, pour les P1-P2 et les P3-P4.

Plus d'infos: <https://beglobal.enabel.be/repertoire/guide-d-activites-en-education-a-la-citoyennete-mondiale-p5-p6>



## Littérature

### *Mon vrai nom est Elisabeth, d'Adèle Yon*

«Il faut que tu clôtures cette histoire pour commencer à vivre.»

Elisabeth est celle dont on ne parle pas. Diagnostiquée schizophrène, elle sera internée durant 17 ans en hôpital psychiatrique où elle subira de nombreuses cures de Sakel avant d'être ensuite lobotomisée. Cette femme, mère, grand-mère, arrière-grand-mère qu'on ne nomme pas ou alors sous le sobriquet de «Betsy», hante pourtant plusieurs générations de femmes d'une même famille. Qui était celle qu'on considérait comme folle?

*Mon vrai nom est Elisabeth* raconte l'enquête d'Adèle Yon sur son arrière-grand-mère Betsy, devenue un tabou familial après son diagnostic de schizophrénie et son internement forcé de 1950 à 1967. De cette aïeule, l'autrice ne connaît que quelques bribes: une femme coquette qui aimait nager, accusée de «folie», lobotomisée et marquée à vie par deux cavités au crâne. Confrontée au mur de silence de sa famille, Adèle Yon mène une investigation minutieuse à travers archives médicales, correspondances et témoignages pour reconstituer l'identité de cette femme qu'on veut effacer.

À travers son enquête, l'autrice révèle l'univers glaçant de la psychiatrie des années 1950: lobotomies pratiquées majoritairement sur les femmes (dans 85% des cas), électrochocs, cures de Sakel provoquant des comas hypoglycémiques. Yon y dénonce avec force une médecine punitive aux critères souvent misogynes, où «guérir» consistait à rendre les femmes dociles afin qu'elles ne portent pas préjudice au cadre familial ou social. Il faudra attendre l'arrivée des neuroleptiques à la fin des années 1950 pour mettre fin à ces pratiques barbares.

Même si l'autrice adopte à certains égards une vision manichéenne de la psychiatrie de l'époque en présentant un angle exclusivement accusateur, *Mon vrai nom est Elisabeth* mêle avec justesse enquête familiale, récit intime et essai historique, explorant les thèmes de l'héritage, du trauma transgénérationnel et de la nécessité de briser les silences.



VOIR DE PRÈS GRANDS CARACTÈRES 16

## Littérature

### *Les Dragons*, de Jérôme Colin

«Penche-toi sur ton passé. Répare ce que tu peux réparer. Et tâche de profiter de ce qui te reste.» Philip Roth

Jérôme, la trentaine, se retrouve seul après dix ans de vie commune. Un moment de solitude et d'introspection où il replonge dans son adolescence. À quinze ans, en colère contre ses parents, l'école et la terre entière, Jérôme décroche et s'évade de ce monde sinistre en fumant des joints sous les riffs entêtants d'Eminem. À la suite d'une décision de justice, il sera interné dans un centre de soins psychiatriques pour adolescent-es. C'est là qu'il fera la rencontre des «dragons», ces jeunes en souffrance souvent détruits par la violence familiale, scolaire ou sociale.

À la frontière entre autofiction et récit documentaire, Jérôme Colin dresse un portrait saisissant du mal-être adolescent contemporain. Il y dénonce une société axée sur la consommation et la performance, qui broie ces jeunes en manque de repères et de perspectives d'avenir. Au-delà de la nécessaire prise en charge thérapeutique des jeunes, l'auteur pointe avec justesse l'augmentation alarmante de ces placements et le sentiment d'isolement des jeunes renforcé par la pandémie.

*Les Dragons* est un cri d'alarme qui explore l'amplitude de la souffrance des jeunes et qui donne une voix à ces adolescent-es invisibles, tout en rendant hommage aux soignant-es qui œuvrent quotidiennement à leurs côtés. À lire!



## Outil

### *J'y suis, j'y reste!*

*J'y suis, j'y reste!* est un jeu coopératif sur la gentrification, développé par un partenariat entre Cultures&Santé, Inter-Environnement Bruxelles, la Maison de Quartier Bonnevie, le Centre de Rénovation Urbaine et le Bral. Dans ce jeu, les participant-es incarnent des locataires d'un quartier populaire luttant contre des transformations urbanistiques. Les locataires s'unissent alors pour lutter contre la mise en œuvre de ces projets qui feront, à terme, augmenter les prix des loyers et changer les commerces de proximité.

S'appuyant sur des illustrations, témoignages et exemples concrets, le jeu vise à rendre accessibles les mécanismes complexes de gentrification souvent perçus comme naturels ou opaques. L'objectif est de questionner les choix faits en termes d'urbanisme et d'encourager la défense du droit à la ville pour tous et toutes, tout en remettant en cause la réponse simpliste de la loi de l'offre et de la demande. Le jeu est téléchargeable sur le site de Cultures&Santé.

Plus d'infos: [www.cultures-sante.be/agenda/atelier-decouverte-de-jy-suis-jy-reste-un-jeu-cooperatif-sur-la-gentrification/](http://www.cultures-sante.be/agenda/atelier-decouverte-de-jy-suis-jy-reste-un-jeu-cooperatif-sur-la-gentrification/)



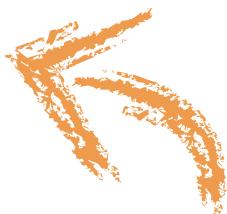


**Des portes se ferment dans le qualifiant.**

Timothé Fillon, secteur communication

# Réformes de l'enseignement: l'école à marée basse

Réforme du qualifiant, fournitures scolaires, tronc commun et smartphones: la rentrée 2025 concentre un arsenal de dossiers brûlants. Entre économies et ambitions pédagogiques, les défis de l'école sont nombreux et décryptés par le monde de l'enseignement, de la recherche et les syndicats.



## Coup de crayon sur l'actu

Né en 1999 en Lorraine, **Simon Boillat** est un dessinateur de bande dessinée et illustrateur habitant Bruxelles. Diplômé de l'ESA Saint-Luc et de la Cambre, il est membre du collectif Baraka Grafika, dessine pour la presse et produit des bandes dessinées dans le cadre de projets d'autoédition.  
*instagram.com/6monboi2lat/*



Alors que les derniers jours d'août s'égrenaient et que septembre pointait le bout de son nez, la rentrée de l'année 2025-2026 n'aura ressemblé à aucune autre, avec la réforme du qualifiant, le renforcement de l'exigence des évaluations ou encore l'interdiction des smartphones.

À quelques heures de la sonnerie, *Éduquer* a donné la parole aux acteurs et actrices du terrain: en école primaire et secondaire, dans la recherche et auprès d'une organisation syndicale<sup>1</sup>. Toutes et tous ont accepté de partager leur analyse sur les enjeux de cette rentrée particulière, qui marque également le coup d'envoi de la deuxième année de la législature MR-Les Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Dans ce nouveau cosmos éducatif, le firmament Azur divise les eaux de septembre: les promesses pédagogiques s'élèvent vers un arrière-monde, tandis que les moyens redescendent sous terre.

## L'austérité s'immisce dans les classes

Commençons avec le constat, qui ne manque pas de sel, d'Olivier, instituteur dans la région de Charleroi: «Nous faisons face aux gouvernements – fédéral, régional et communautaire – les plus socialement réactionnaires de l'après Seconde Guerre mondiale.» Pour la majorité des personnes sondées, la trajectoire économique inquiète. La FWB s'engage en effet dans d'importantes réductions budgétaires. Avec l'annonce d'économies générales chiffrées à 300 millions d'euros, l'enseignement risque d'en payer un lourd tribut.<sup>2</sup>

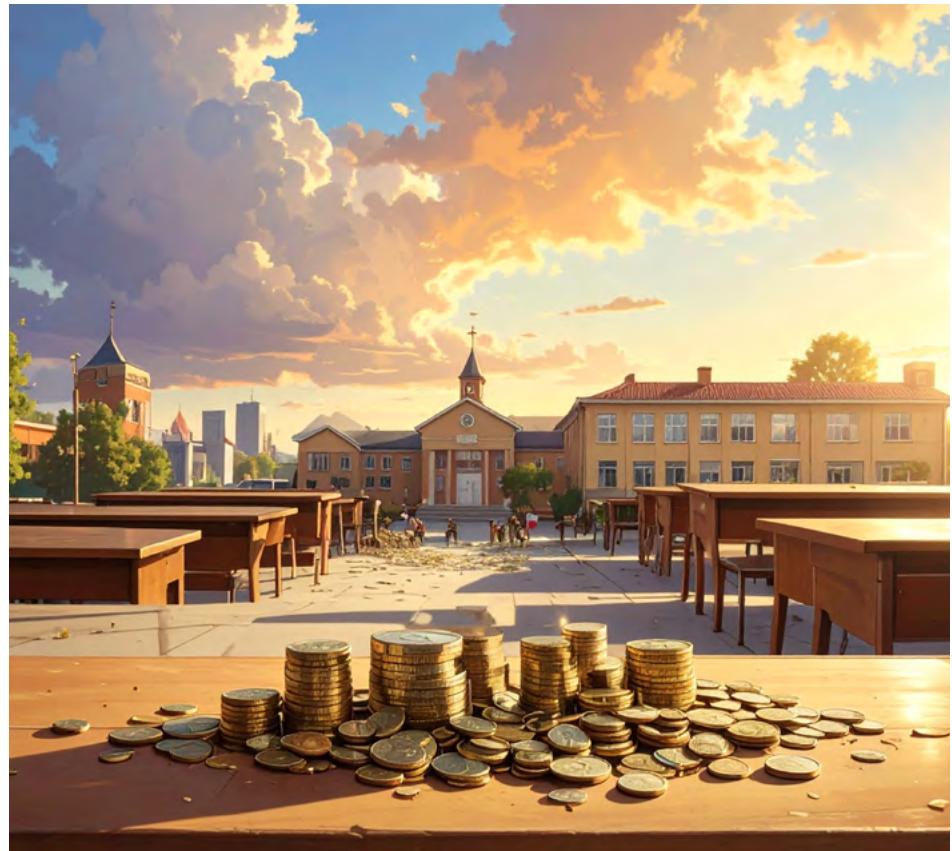
Premier symbole visible de cette rigueur: la fin de l'extension de la gratuité des fournitures scolaires. À partir de la 4<sup>e</sup> primaire, cahiers, crayons, marqueurs et colle reviennent à la charge des familles. Madeleine Guyot, directrice générale de la Ligue des familles, rappelle que cette accessibilité est pourtant inscrite dans la Convention internationale des droits de l'enfant. «La gratuité scolaire n'est pas une faveur mais bien un juste retour des contributions fiscales des parents», précise la directrice, en regrettant que deux tiers des parents «affirment être en difficulté financière face aux frais scolaires». Des difficultés particulièrement aiguës pour les familles d'élèves suivant les cours dans le qualifiant.

## Des portes se ferment dans le qualifiant

En pleine refonte, l'enseignement qualifiant n'est pas épargné. Une réduction budgétaire de 3% pour l'encadrement se profile, annonçant une diminution du nombre d'enseignant·es dans ce secteur déjà fragilisé. Professeure de français en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> de l'enseignement technique et professionnel dans une école verviétoise, Cécile témoigne de cette incertitude ambiante: jusqu'au dernier moment, un certain nombre de ses collègues n'était pas sûr de pouvoir encore dispenser des heures de cours.

Les changements ne s'arrêtent pas là. Les élèves détenant un CESS ne peuvent plus s'inscrire en 7<sup>e</sup> année technique ou professionnelle. Celles et ceux qui désirent continuer à apprendre se dirigeront dès lors vers la promotion sociale, offi-

«En pleine refonte, l'enseignement qualifiant n'est pas épargné. Une réduction budgétaire de 3% pour l'encadrement se profile. Et les élèves détenant un CESS ne peuvent plus s'inscrire en 7<sup>e</sup> technique ou professionnelle.»



ciellement rebaptisée «enseignement pour adultes», ou vers la formation en alternance. Quelques rares bouées de sauvetage subsistent néanmoins face à la vague Azur: les élèves «aspirent en nursing» conservent leur droit d'accès aux formations «puéricultrice, aide-soignant ou agent médico-social».

Une autre porte se ferme: désormais les élèves majeur·es en décrochage depuis un an ne peuvent plus rejoindre la 3<sup>e</sup> secondaire. Ces jeunes de 18, 19, 20 ans ou plus se voient ainsi barrer une voie de raccrochage traditionnelle.

Toutes ces modifications sont au moins partiellement motivées par la différence de coût annuel entre élèves du qualifiant (9 à 10.000 euros par élève) par rapport à leurs homologues du général (6.500 à 7.500 euros). Une logique comptable qu'il convient d'examiner avec prudence: que l'efficience budgétaire ne sacrifie pas les ambitions émancipatrices de l'école sur l'autel de la formation utilitaire.

#### Exigence et décrochage

Si l'accessibilité se courbe, l'exigence s'étire. Dès 2026-2027, les seuils de réussite des épreuves externes passeront de 50% à 60%. L'objectif affiché? «Remettre au

centre l'effort, le travail et le mérite», selon les termes de la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny<sup>3</sup>.

Une mesure «très pénalisante pour les plus vulnérables», rétorque Nicolas Duvivier, animateur en éducation permanente à la FAPEO, la Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, qui rappelle qu'«en 2024, environ un élève du secondaire ordinaire sur cinq décroche».

Alors que le Pacte pour un Enseignement d'excellence visait à réduire le redoublement, cette réforme semble aller à contre-courant. Faut-il s'attendre à une nouvelle vague d'échecs scolaires? Les conséquences pourraient être lourdes à plusieurs niveaux. Le coût du redoublement pour les finances publiques s'élève déjà à 367 millions d'euros. Une charge économique qui pèse aussi son prix humain: perte de confiance, dévalorisation, atteinte à l'image de soi.

#### Le tronc commun poursuit sa marche

Plus conforme aux visées du Pacte, le tronc commun fait son entrée en 6<sup>e</sup> primaire. Depuis 2020, cette réforme déploie progressivement des programmes enrichis où se mêlent matières traditionnelles et nouvelles

compétences: aptitudes manuelles, techniques et numériques, formation artistique et culturelle, éducation à la santé.

Son extension jusqu'à la 4<sup>e</sup> secondaire avait toutefois été remise en cause par la ministre. À la rentrée prochaine, le tronc commun devra franchir le cap du secondaire. Une traversée qui présage de vifs débats au sein d'une coalition aux affaires dans plusieurs gouvernements, mais où les désaccords sont les plus marqués en FWB, vestiges de la logique des piliers. Car si Joëlle Milquet sous la bannière CDH (ex-Les Engagés) avait impulsé le Pacte dès 2014, dont le tronc commun est une mesure phare, le MR l'a souvent freiné. La FAPEO craint d'éventuels «coup de canif» contre sa bonne mise en œuvre. «La mise au frigo du prolongement du tronc commun génère beaucoup d'incertitudes pour les 50.000 élèves de 6<sup>e</sup> primaire et leurs parents», indique Nicolas Duvivier.

## Pénurie enseignante

La pénurie enseignante continue de hanter les couloirs des écoles. Pour Grégory Voz, docteur en sciences de l'éducation et maître-assistant à la Haute École Libre Mosane, l'urgence est de «redorer l'image du métier pour infléchir la tendance lourde à la baisse des inscriptions dans les formations d'enseignants et enrayer la pénurie qui entraîne un cercle vicieux pour l'école».

Face à cette hémorragie des vocations, la ministre applique un pansement sur une plaie béante. Les professeur·es retraité·es peuvent désormais poursuivre leur activité au-delà de l'âge légal. Deux nouveaux pôles de remplacement, en province de Namur et en Brabant wallon, s'ajoutent à ceux de Bruxelles. Les enseignant·es pourront valoriser jusqu'à sept années d'expérience du secteur privé.

## Une politique déconnectée?

Le passage au CDI, véritable noeud de la colère enseignante, devrait progressivement se mettre en place. Une première application est envisagée pour les enseignant·es formé·es en quatre ans, qui auront obtenu leur diplôme en septembre 2027. Une mesure qui attire déjà les foudres des syndicats. Sandrine Lothaire, sociologue de l'éducation à l'Université de Mons, insiste sur l'importance de la concertation sociale: «Le maintien d'un dialogue entre les principaux acteurs de l'enseignement doit demeurer central et constituer le terreau d'une réflexion approfondie quant aux leviers à actionner en vue de lutter contre la pénurie.»

## LES GRANDS CHANGEMENTS DE LA RENTRÉE 2025-2026

### Mesures d'économie

- Fin de la gratuité des fournitures scolaires à partir de la 4<sup>e</sup> primaire
- Économies générales de 300 millions d'euros annoncées

### Réforme du qualifiant

- Réduction budgétaire de 3% de l'encadrement dans l'enseignement qualifiant
- Interdiction d'accès en 7<sup>e</sup> technique/professionnelle pour les élèves détenant le CESS
- Fermeture de l'accès en 3<sup>e</sup> secondaire pour les élèves majeur·es en décrochage depuis un an
- Exception maintenue pour les formations «aspirant en nursing»

### Exigence

- Seuils de réussite des épreuves externes (CEB, CE1D, CESS) réhaussés de 50% à 60% dès 2026-2027
- Nouveau test non certificatif «CLE» (calculer, lire, écrire) en 4<sup>e</sup> primaire dès septembre 2026

### Pénurie

- Possibilité pour les enseignant·es retraité·es de poursuivre au-delà de l'âge légal
- Création de deux nouveaux pôles de remplacement (Namur et Brabant wallon)
- Valorisation de sept années d'expérience privée
- Passage progressif au CDI pour les futur·es enseignant·es (dès 2027)

### Communication

- Interdiction des smartphones dans les écoles (sauf usage pédagogique ou médical)

### Tronc commun

- Tronc commun en 6<sup>e</sup> primaire

La CGSP Enseignement partage sa principale inquiétude, à savoir «l'aggravation de la pénurie d'enseignants qualifiés et l'absence totale de mesures s'attaquant aux causes». Son président Luc Toussaint en profite pour tacler l'interdiction des smartphones dans les écoles, qu'il juge «populiste». Le dirigeant syndical reproche à l'exécutif de s'atteler au problème de manière «simpliste», sans se référer aux avis du terrain ni aux études scientifiques. Une certaine déconnexion qu'il n'est pas le seul à déplorer. L'ironie veut qu'un gouvernement coupe les portables des élèves tout en perdant progressivement le signal avec l'école...

1. Voir notre article «Témoignages de rentrée: regards croisés sur l'école» dans ce même numéro.
2. Voir notre dossier sur une année d'action gouvernementale dans l'enseignement, dans ce même numéro.
3. *Le Soir* du 25 août 2025: [www.lesoir.be/694904/article/2025-08-24/quels-sont-les-chantiers-prioritaires-de-la-rentree-2025-2026](http://www.lesoir.be/694904/article/2025-08-24/quels-sont-les-chantiers-prioritaires-de-la-rentree-2025-2026)

«Dès 2026-2027, les seuils de réussite des épreuves externes passeront de 50% à 60% afin de "remettre au centre l'effort, le travail et le mérite" selon les termes de la ministre Glatigny.»

Timothé Fillon, secteur communication

# Témoignages de rentrée: regards croisés sur l'école

Professeurs, chercheurs, syndicalistes et associations livrent leur analyse de la rentrée scolaire. Pénurie, inégalités et restrictions budgétaires questionnent l'avenir de l'enseignement en ce début d'année.

La rentrée scolaire, ce n'est pas seulement l'odeur des cartables neufs et le brouhaha des classes qui s'ouvrent. La rentrée porte aussi en elle les enjeux décisifs de l'avenir de l'enseignement (voir notre analyse «Réformes de l'enseignement: l'école à marée basse» dans ce même numéro). Pour en explorer les contours, nous avons recueilli les témoignages de celles et ceux qui la vivent au quotidien, l'accompagnent et la pensent, que ce soit dans le monde enseignant, associatif, syndical ou de la recherche.

Entre deux circulaires, ils et elles ont accepté de partager leurs inquiétudes devant la pénurie du secteur et la montée des logiques économiques qui s'imposent, au détriment de l'intérêt des élèves. Face aux réformes en cours, une majorité de nos témoignages converge pour rappeler que l'école est un service public, dont la garantie nécessite un investissement proportionnel à sa mission d'intérêt général.



## Méthodologie

La rédaction d'*Éduquer* a collégialement sélectionné un panel d'intervenant·es jugé pertinent pour penser les enjeux éducatifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les propos publiés sont ceux de nos témoins, revus et approuvés par eux. Un diagnostic sans anesthésie.

## Pessimisme

**Roberto Galluccio, président de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente**

### **Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?**

Pessimisme. Après une année de mise en place de la déclaration de politique communautaire à la suite des élections régionales et de l'installation du gouvernement communautaire conservateur, nous voilà dans une approche très dure des restrictions budgétaires. Cela touchera toutes les matières d'enseignement: de la gratuité dans le fondamental à la disparition des 7<sup>e</sup> professionnelles, en passant par la réforme du qualifiant, l'incertitude du tronc commun, la mise au frigo de projets immobiliers scolaires et d'autres mesures. Les économies à réaliser sont de 300 millions d'euros en 2026, pour aller en ordre croissant jusqu'en 2029.

### **Quelles sont vos principales attentes ou inquiétudes pour cette rentrée scolaire?**

L'inquiétude majeure est la mise à mal du statut des enseignant·es et son remplacement par un CDI. Paradoxalement, pour certains membres du gouvernement, l'attractivité du métier d'enseignant·e passe par le détricotage du statut qui date des années 1930. La situation actuelle montre bien que cette mesure produit l'effet inverse dans la motivation des jeunes à épouser cette fonction. Il n'y a jamais eu aussi peu d'inscrit·es dans les catégories pédagogiques des hautes écoles et des universités. La plupart des nouvelles recrues engagées dans les écoles n'ont aucun titre pédagogique.

Notre principale attente est la mise en place de deux périodes de cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement non confessionnel et l'organisation facultative des cours de morale et de religions hors de la grille horaire. À terme, l'ensemble des réseaux d'enseignement devraient organiser ce cours. Cela permettra de développer l'esprit critique de nos jeunes.

### **Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?**

Il faut revoir prioritairement les règles de financement de l'enseignement en Communauté française. L'absence de recettes fiscales et une situation qui perdure depuis la communautarisation de l'enseignement en Communauté française ne fait qu'augmenter son déficit.



*«Lutter contre les inégalités scolaires et contre la dualisation persistante de notre enseignement doit être la préoccupation majeure pour cette rentrée.»*

Roberto Galluccio

### **Un espoir pour cette nouvelle année scolaire?**

Lutter contre les inégalités scolaires et contre la dualisation persistante de notre enseignement doit être la préoccupation majeure pour cette rentrée. La feuille de route pour cette année scolaire est la concrétisation du Pacte pour un enseignement d'excellence. À force de tergiverser sur les pistes pour améliorer les performances de nos écoles et d'amener à la réussite un maximum d'étudiant·es, l'image négative de notre enseignement persistera.

### **Votre message aux décideurs politiques?**

Pour atteindre ses objectifs pédagogiques, l'enseignement a besoin de stabilité et d'investissement constant. La réforme systémique entamée en 2015 avec l'accord des différentes composantes politiques doit être absolument menée à son terme. Il faut impérativement raviver la confiance auprès des différents acteurs et actrices de l'enseignement, les élèves, les enseignant·es et les parents.

## Luttes

Olivier, instituteur de la région de Charleroi

### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Luttes. Nous faisons face aux gouvernements (fédéral, régional et communautaire) les plus socialement réactionnaires de l'après Seconde guerre mondiale. L'école ne manque pas d'être touchée par cette déferlante droitière. C'est en premier lieu les élèves et les familles des classes populaires (détricotage du tronc commun, non-élargissement de la gratuité, etc.) qui seront touchés, mais aussi les enseignants (statuts, pensions, etc.) et encore l'école en tant que service public. L'heure n'est pas à la résignation, mais tout au contraire à la lutte commune avec tous ceux qui sont attachés à l'édification d'une école progressiste.

### Quelles sont vos principales inquiétudes pour cette rentrée?

L'inquiétude est multiple. On est face à un gouvernement qui attaque l'école en tant qu'instance démocratique, à un système scolaire qui produit d'énormes inégalités, et à des équipes pédagogiques à bout de souffle du fait des réformes managériales et des attaques sans précédent du gouvernement sur leurs conditions.

«Réguler notre marché scolaire est une nécessité absolue si l'on veut que notre enseignement devienne plus socialement équitable.»

Olivier

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Notre système scolaire est l'un des plus ghettoïsés d'Europe: plus qu'ailleurs, il existe chez nous des «écoles de pauvres» et des «écoles de riches». Cet apartheid social recouvre également un apartheid ethnoculturel. Réguler notre marché scolaire est donc une nécessité absolue si l'on veut que notre enseignement devienne plus socialement équitable.

### Votre message aux décideurs politiques?

Si l'on peut aujourd'hui octroyer de tels montants à la course aux armements, alors il doit être possible de financer l'école à la hauteur de ce que sa mission démocratique réclame.

## Incertitude

Cécile, enseignante dans le qualifiant à Verviers



«L'éducation et l'instruction de nos enfants méritent des investissements à la hauteur de la mission confiée aux enseignants!»

Cécile

### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Incertitude. Pour de nombreux élèves

venant de 6<sup>e</sup> technique, qui ne peuvent poursuivre leur parcours dans l'enseignement secondaire et qui sont orientés vers l'enseignement pour adultes. Ils découvriront, en ce début d'année scolaire, si le nombre d'étudiants est suffisant pour l'ouverture de la formation désirée.

Incertitude pour certains enseignants qui ignorent s'ils auront encore des heures suite à la réduction de 3% des normes d'encadrement dans l'enseignement qualifiant, suite aussi au nouveau pilotage des options, à la suppression des 7<sup>e</sup> techniques de qualification et à la fermeture de certaines 7<sup>e</sup> professionnelles, faute d'élèves.

### Quelles sont vos principales inquiétudes pour cette rentrée?

L'objectif politique est de généraliser l'alternance, ce qui entraînera inévitablement une diminution de la formation citoyenne au profit de l'entreprise. Mais l'école ne doit-elle pas aussi participer à l'éducation de citoyens capables de comprendre le monde?

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Combattre réellement les inégalités et lutter contre la ghettoïsation scolaire.

Œuvrons pour une véritable mixité sociale dans les écoles dès l'inscription en maternelle!

### Votre message aux décideurs politiques?

J'aimerais que les décisions politiques concernant notre école ne soient plus gouvernées uniquement par l'aspect financier. L'éducation et l'instruction de nos enfants méritent des investissements à la hauteur de la mission confiée aux enseignants!

## Nouveaux enjeux

**Hubert Deplus, enseignant-chercheur en éducation relative à l'environnement à la Haute École Francisco Ferrer**

### Quels mots résument le mieux cette rentrée scolaire?

Nouveaux enjeux. Avec l'arrivée de l'intelligence artificielle générative (IAg), tous les pans de notre vie sont désormais concernés. Les enjeux climatiques sont également essentiels, les canicules de cet été l'illustrent une fois de plus. Les transitions numérique et socio-environnementale sont les deux transitions majeures selon l'Union européenne. Il est temps de les intégrer pleinement dans l'enseignement.

### Quelles sont vos principales attentes pour cette rentrée?

Décloisonner les apprentissages pour donner davantage de sens. Le meilleur exemple, c'est l'environnement. Toutes les disciplines s'y retrouvent.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Développer l'esprit critique. Avec l'arrivée de l'IAg, cette compétence est encore plus cruciale qu'auparavant. Distinguer le vrai du faux, vérifier les sources, considérer les propos sourcés plutôt que d'adhérer aux débats d'opinion... C'est une priorité absolue pour permettre à l'école de former des citoyens autonomes.

*«Les transitions numérique et socio-environnementale sont majeures selon l'Union européenne. Il est temps de les intégrer pleinement dans l'enseignement.»*

Hubert Deplus



## Incertitudes

**Grégory Voz, docteur en sciences de l'éducation et formateur à la Haute École Libre Mosane**



### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Incertitudes. L'enseignement secondaire est un lieu d'incertitudes: quant au parcours d'enseignement qualifiant (PEQ), au tronc commun, aux nominations, aux emplois; les anciennes et les nouvelles options créent des espoirs et des regrets.

### Quelles sont vos principales attentes pour cette rentrée?

La formation des enseignants s'accélère encore cette année. Après une période un peu agitée dans la gestion des collaborations, cette dynamique peut être l'occasion d'une véritable reconnaissance des expertises et d'une amélioration de la formation. Mon attente: y croire et s'y investir pour que cela fonctionne, car notre système scolaire en a besoin.

Mon autre attente concerne l'image du métier: il faut inverser la tendance à la baisse des inscriptions dans les formations d'enseignants et enrayer la pénurie qui crée un cercle vicieux pour l'école.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Accepter de faire confiance aux autres et en soi: pas uniquement confiance dans ce que l'on sait déjà faire, mais bien dans son potentiel d'amélioration.

### Un espoir pour cette nouvelle année?

Assertivité dans le doute. Que les échanges à propos de l'école se fassent entre personnes sûres d'apporter quelque chose d'intéressant, tout en étant capables d'admettre qu'elles n'ont peut-être pas totalement raison.

*«La dynamique de formation des enseignants s'accélère encore cette année. Elle représente l'occasion d'une véritable reconnaissance des expertises.»*

Grégory Voz

## Défis!

Sandrine Lothaire, docteure en sociologie de l'éducation à l'Université de Mons

### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Défis! Cette année nécessitera un dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs. La lutte contre la pénurie d'enseignants qualifiés demeure l'un des enjeux majeurs.

### Quelles sont vos principales attentes pour cette rentrée?

Le maintien d'un dialogue entre les principaux acteurs doit constituer le terreau d'une réflexion approfondie quant aux leviers à actionner en vue de lutter contre la pénurie. La recherche met en exergue une revalorisation du métier, associée au maintien des acquis sociaux, à une gestion des carrières repensée en vue de faciliter l'insertion professionnelle et à des formations initiale et continue outillant à la complexité actuelle du métier. Ces éléments constituent des facteurs incontournables à prendre en considération.

### Un espoir pour cette année scolaire?

Le rétablissement d'un dialogue bienveillant et constructif entre les acteurs de l'enseignement au sujet de la problématique générale des carrières enseignantes.

«La lutte contre la pénurie d'enseignants qualifiés demeure l'un des enjeux majeurs.»

Sandrine Lothaire



Garantir le dialogue bienveillant et constructif entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement, au sujet de la problématique générale des carrières enseignantes mais également, plus largement, des grands défis traversant actuellement le système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Votre message aux décideurs politiques?

Ne pas questionner les acquis sociaux du personnel mais travailler davantage à une réelle revalorisation du métier, passant par la prise en considération sociétale de la complexité du métier.

## Recul

Nicolas Duvivier, animateur en éducation permanente de la Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)



### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Recul. Le rehaussement du seuil de réussite aux épreuves externes de 50% à 60% en est un parfait exemple. Cette décision est très pénalisante, en particulier pour les plus vulnérables.

### Quelles sont vos principales inquiétudes pour cette rentrée?

Que les mesures mises en place ne soient que les premiers coups de canif portés au Pacte pour un Enseignement d'excellence. La mise au frigo du prolongement du tronc commun génère beaucoup d'incertitudes

pour les 50.000 élèves de 6<sup>e</sup> primaire et leurs parents.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Bien-être et inclusion. Au vu de l'état de santé mentale de nos plus jeunes et des chiffres affolants du décrochage scolaire. En 2024, environ un élève du secondaire ordinaire sur cinq décroche.

### Votre message aux décideurs politiques?

La FAPEO espère que la réforme du tronc commun jusqu'à 15 ans sera menée à terme et que les forces politiques réalisent mieux l'ampleur de la détresse des élèves, que l'on cesse de marteler des discours punitifs ou utilitaristes. Il ne s'agit pas d'un bilan comptable ici, mais bien de la vie quotidienne de nos enfants.

### Une envie pour cette année scolaire?

La FAPEO souhaite que tous les acteurs concernés fassent passer le message: les élèves ont principalement besoin d'une école qui leur donne confiance en eux et leur permette de se projeter dans l'avenir sereinement. On oublie parfois l'évidence: cette institution est avant tout un lieu de vie que nos enfants fréquentent pendant au moins 13 à 15 ans, à raison de 8 à 10 heures par jour. Il nous semble censé d'exiger que les élèves s'y épanouissent sur tous les plans, y compris physique, psychique et social. Ce qui est difficile à mettre en œuvre dans une logique compétitive et excluante telle qu'empruntée par la nouvelle coalition MR-Les Engagés.

«Les élèves ont principalement besoin d'une école qui leur donne confiance en eux et leur permette de se projeter dans l'avenir sereinement.»

Nicolas Duvivier

## Urgence

Hélène Caeles, représentante de l'Association des Professeurs de Philosophie et Citoyenneté

### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Urgence! Beaucoup de nos jeunes sont abandonnés aux mains de manipulateurs politiques, religieux ou philosophiques. Le décret sur l'interdiction du smartphone est excellent mais insuffisant face à l'ampleur du problème.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Face à la polarisation des opinions chez nos jeunes, il est primordial de bénéficier d'un espace à l'école pour les former à une pensée logique, rationnelle, argumentée et nuancée! De nombreuses écoles souffrent du manque de moyens financiers.

### Quelles sont vos principales attentes pour cette rentrée?

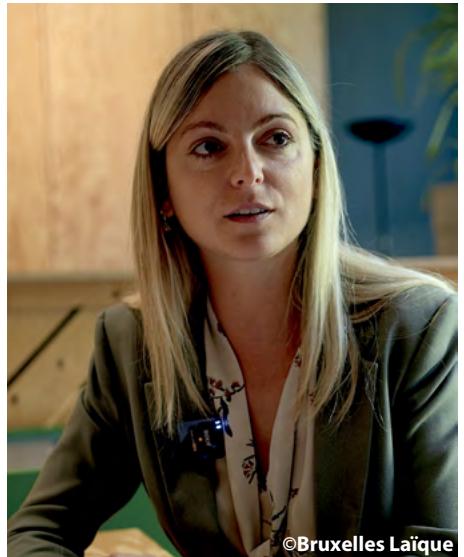
Une des priorités serait de renforcer le cours de philosophie et citoyenneté en dédoublant l'heure actuelle, et cela afin de donner des outils à nos jeunes et de les aider à former leur esprit critique.

### Un espoir pour cette année scolaire?

Une école qui vit va former des jeunes qui se sentent bien, sont épanouis, savent s'exprimer et argumenter et, surtout, ne se laissent pas manipuler. L'investissement dans les écoles ne doit pas se calculer sur du court terme.

### Votre message aux décideurs politiques?

Un âge de raison où on arrête de vouloir tout réformer. Pour revenir aux missions essentielles de la société: lutter contre la violence et la pauvreté, pacifier et émanciper par le savoir. Nous insistons sur l'importance d'un cours de philosophie et citoyenneté à au moins deux périodes par semaine pour que tous les élèves puissent développer leur esprit logique et critique.



©Bruxelles Laïque

*«Face à la polarisation des opinions chez les jeunes, il est primordial de les former à une pensée logique, rationnelle, argumentée et nuancée!»*

Hélène Caeles

## Populisme

Luc Toussaint, président communautaire CGSP Enseignement

### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Populisme. L'interdiction du smartphone, la mesure médiatique de cette rentrée, en a toutes les caractéristiques. Un «problème» relativement secondaire, qui détourne l'attention de problèmes bien plus importants comme l'aggravation de la pénurie d'enseignants qualifiés.

### Quelles sont vos principales inquiétudes pour cette rentrée?

L'aggravation de la pénurie d'enseignant qualifiés et l'absence totale de mesures s'attaquant à ses causes. Également les mesures d'économie prévues sur le dos du secteur.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Donner les moyens pour assurer à tous les enfants et aux adultes qui le souhaitent une école de qualité, non violente et égalitaire.

### Un espoir pour cette nouvelle année?

Que l'opinion publique prenne conscience que les enjeux en matière d'éducation concernent la société entière et pas seulement les travailleurs du secteur.

### Votre message aux décideurs politiques?

Investir dans l'éducation est meilleur pour garantir la paix qu'investir dans les armes.



*«Les enjeux en matière d'éducation concernent la société entière et pas seulement les travailleurs du secteur.»*

Luc Toussaint

## Chère

Madeleine Guyot, directrice générale de la Ligue des familles



### Quel mot résume le mieux cette rentrée scolaire?

Chère. L'école est trop chère. Or elle devrait être gratuite! Ce principe, inscrit dans notre Constitution et dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, n'est pas respecté. Qu'il s'agisse de matériel scolaire ou de frais liés à des activités, la facture pour les parents est salée, surtout à la rentrée. Elle l'est encore plus pour les parents d'enfants inscrits dans le qualifiant.

### Quelles sont vos principales inquiétudes pour cette rentrée?

La ministre de l'Éducation a décidé de suspendre la poursuite de l'application du principe de gratuité. Les parents de 56.000 enfants de 4<sup>e</sup> primaire sont confrontés pour la première fois à des frais supplémentaires pour du matériel essentiel aux apprentissages. La pression financière sur les parents est énorme (deux tiers des parents affirment être en difficulté financière face aux frais scolaires) et elle pollue la relation entre les parents, les enfants et l'école.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

Reprendre la marche vers la gratuité telle qu'elle était prévue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, progressivement jusqu'à

la fin du primaire puis dans le secondaire, avec une priorité pour l'enseignement qualifiant.

En outre, la suite de l'inspection des frais scolaires doit être réalisée au plus vite. C'est un outil précieux qui permet aux écoles d'être accompagnées dans le respect de la loi et aux parents d'être respectés dans leurs droits. C'est fondamental pour garantir un climat scolaire serein.

### Un espoir pour cette nouvelle année scolaire?

L'espoir que les directions d'école qui ont été inspectées interpellent la ministre pour lui faire comprendre que la gratuité permet une simplification administrative et favorise une meilleure relation avec les parents. Rappelons que dans 92% des cas où la gratuité s'applique, les écoles respectent la loi à la lettre et utilisent correctement les budgets.

### Votre message aux décideurs politiques?

La gratuité scolaire n'est pas une faveur mais bien un juste retour des contributions fiscales des parents. Nos responsables politiques auraient tout intérêt à la considérer comme un des piliers de notre démocratie car elle permet de mettre au centre de notre société l'éducation de nos enfants. Cette gratuité de l'enseignement doit profiter à tout le monde pour qu'ils et elles, de leur plus jeune âge à leur majorité, puissent vivre concrètement ce qu'est la solidarité et la lutte contre les inégalités, en vue de l'émergence d'une société robuste et collaborative.

*«La gratuité scolaire est l'un des piliers de notre démocratie car elle permet de mettre au centre de notre société l'éducation de nos enfants.»*

Madeleine Guyot

## Service public de qualité

Lionel Rubin, directeur adjoint Cellule Étude et Stratégie du Centre d'Action Laïque (CAL)

### Quels mots résument le mieux cette rentrée scolaire?

Service public de qualité. Dans un contexte budgétaire défavorable, il est nécessaire de rappeler que l'école doit rester un service public, gratuit, accessible et de qualité.

### Quelles sont vos principales inquiétudes pour cette rentrée?

Le mouvement laïque craint de voir l'enseignement public lésé au profit de l'enseignement privé confessionnel. À ce stade, une grande partie des revendications de

l'enseignement privé confessionnel a reçu un accueil favorable, au détriment de l'enseignement public.

### Quelle serait la priorité absolue pour améliorer l'école?

L'intérêt de l'enfant. Chaque réforme de l'enseignement devrait être menée dans l'intérêt de l'enfant, et non sur une base idéologique.

### Une envie pour cette nouvelle année?

Au vu des bouleversements traversés par le monde, offrir à tous les élèves un vrai cours de deux heures de philosophie et citoyenneté leur permettrait d'exercer et de développer leur esprit critique. L'apprentissage de cette démarche philosophique visant à la décen-

tration ne peut donc pas s'apprendre dans le cadre d'un dialogue interconvictionnel.

### Votre message aux décideurs politiques?

On rappellerait l'un des quatre objectifs prioritaires de notre enseignement: «Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.»

*«Chaque réforme de l'enseignement devrait être menée dans l'intérêt de l'enfant, et non sur une base idéologique.»*

Lionel Rubin

Marie Versele, secteur communication

## Aménagements raisonnables dans le supérieur

Dès la rentrée 2025-2026, les étudiant·es en situation de handicap bénéficieront d'une avancée significative dans la défense de leurs droits. Ils et elles peuvent désormais contester le non-respect de leurs aménagements raisonnables auprès des commissaires et délégués du gouvernement.



en effet, un décret de la Communauté française oblige les établissements d'enseignement supérieur à accueillir les étudiant·es à besoins spécifiques et à leur proposer des aménagements raisonnables dans le cadre d'un plan d'accompagnement individualisé (PAI). Ces aména-

gements peuvent inclure une aide à la prise de notes, un tiers-temps supplémentaire pour les examens ou un local calme pour passer les épreuves.

Si des procédures existaient déjà pour contester le respect des aménagements proposés – via la Commission d'enseignement supérieur inclusif (Cesi) –, en revanche aucun recours n'était prévu en cas de non-application de ces mesures. Le changement le plus notable de la révision du décret inclusif de 2014 concerne l'inversion de la charge de la preuve. Auparavant, il revenait à l'étudiant·e de démontrer que ses aménagements n'avaient pas été respectés. Désormais, c'est à l'établissement de prouver l'absence d'irrégularité. Cette mesure fait suite à l'augmentation des plaintes auprès de la Cesi émanant d'étudiant·es dont les aménagements n'étaient pas effectivement mis en place.

Source: [www.lesoir.be/692515/article/2025-08-10/inclusion-dans-le-super...](http://www.lesoir.be/692515/article/2025-08-10/inclusion-dans-le-super...)

## Interdiction des smartphones à l'école

Depuis le 25 août 2025, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur dans l'ensemble des établissements scolaires de Wallonie et de Bruxelles. Désormais, l'utilisation à des fins récréatives des smartphones, ainsi que de «tout autre équipement terminal de communications électroniques», soit les tablettes, les montres connectées, etc., est strictement interdite au sein des écoles.

L'interdiction des smartphones, adoptée par le décret du 13 mars 2025, concerne tous les établissements de l'enseignement obligatoire, qu'il s'agisse des écoles fondamentales et secondaires de l'enseignement ordinaire ou de l'enseignement spécialisé. L'interdiction s'applique de manière globale dès que l'élève pénètre dans l'enceinte scolaire. Ainsi, les smartphones ne pourront plus être utilisés pendant les cours, mais également durant les récréations, les temps de midi et toutes les activités organisées par l'école, y compris les sorties scolaires.

Il est important de préciser que cette interdiction ne signifie pas que les élèves ne peuvent pas posséder leur téléphone. Ils sont autorisés à l'avoir sur eux, mais l'appareil doit impérativement être éteint ou placé en mode silencieux, voire déposé dans un endroit spécifique défini par l'établissement. Chaque école aura dû adapter son règlement d'ordre intérieur avant la rentrée pour préciser les modalités concrètes d'application de cette mesure, notamment les conditions de rangement des appareils et les sanctions prévues en cas de non-respect.

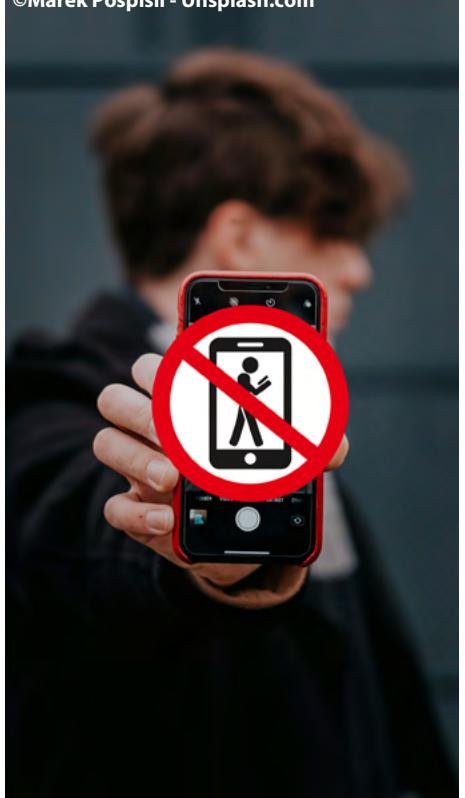
Deux exceptions notables sont prévues par la réglementation. D'une part, les appareils

connectés peuvent être utilisés à des fins pédagogiques lorsque l'enseignant·e en fait la demande explicite dans le cadre d'une activité d'apprentissage. D'autre part, les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé nécessitant l'utilisation d'équipements de communications électroniques conservent le droit de les utiliser selon leurs besoins spécifiques. Cette mesure s'inscrit dans une démarche d'amélioration du climat scolaire et des conditions d'apprentissage, l'utilisation excessive des outils numériques pouvant avoir des répercussions négatives sur la concentration des élèves, leurs résultats scolaires, leur santé et leur bien-être général. L'interdiction vise également à réduire les risques de cyberharcèlement et à favoriser les interactions sociales directes entre les élèves.

Les établissements scolaires avaient jusqu'au 25 août 2025 pour mettre à jour leur règlement d'ordre intérieur et informer les familles des modalités précises d'application de cette nouvelle réglementation. Les parents sont invités à se rapprocher de l'école de leur enfant pour obtenir tous les détails concernant la mise en œuvre de cette mesure dans leur établissement.

Source: [enseignement.be](http://enseignement.be)

©Marek Pospisil - Unsplash.com





Dossier réalisé par **Patrick Hullebroeck**, directeur de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente

# CRISE BUDGÉTAIRE ET GOUVERNEMENT DE DROITE

## LE BILAN D'UNE ANNÉE POLITIQUE

Les données de la crise financière en Communauté française sont éloquentes. La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dépense chaque année environ 15 milliards d'euros, alors que ses recettes s'élèvent tout au plus à 13,5 milliards d'euros. D'où un déficit annuel d'environ 1,5 milliard, soit 11% de ses recettes. Avec l'accumulation produite au fil des années, sa dette s'élève à environ 14 milliards d'euros. Et à politique inchangée, la Cour des comptes estime que la dette de la FWB pourrait s'élever à 21 milliards en fin de législature (2029).

L'objectif du gouvernement vise à garder le contrôle de la dette et à stabiliser le déficit annuel à 1,2 milliard d'euros. Des chiffres qui donnent le vertige!

Mais à l'agenda politique ne figure pas seulement la dimension financière. Il y a aussi un choix de société, une conception de l'éducation et de la culture, des réseaux d'intérêts dans l'enseignement, et l'opposition toujours bien réelle entre les conceptions laïques et confessionnelles de l'enseignement, entre les formes privées et publiques de l'organisation scolaire.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (la DPC), rendue publique en juillet 2024 à l'issue des élections gagnées par le MR et Les Engagés, le nouveau gouvernement se fixa des objectifs ambitieux qui, immédiatement, susciteront la controverse: remise en question du statut des enseignant·es, fusion des réseaux publics, réforme de l'enseignement qualifiant. Rapidement également, des craintes s'exprimèrent sur la pérennité du Pacte pour un enseignement d'excellence et la mise en place du tronc commun dans le secondaire prévue à la rentrée scolaire 2025-2026.

Après un an de gouvernement MR-Les Engagés, quel bilan peut-on tirer de l'activité gouvernementale, en particulier dans le domaine de l'enseignement, et, puisque le gouvernement motive ses choix par des raisons économiques, sur le plan financier?

Patrick Hullebroeck, *directeur*

# les raisons de s'opposer à la Politique de l'enseignement!

Le 19 juillet 2024, le Parlement de la Communauté française votait la confiance au nouveau gouvernement MR-Les Engagés, à majorité contre opposition (50 voix pour, 39 contre et 0 abstention). Ce vote faisait suite à la présentation, trois jours plus tôt, de la Déclaration de politique communautaire par la nouvelle ministre-présidente Elisabeth Degryse (Les Engagés) et au débat qui s'en était ensuivi avec l'opposition.

Rarement, sans doute, un gouvernement francophone aura-t-il suscité aussi rapidement contre lui l'opposition convergente d'une majorité d'acteurs de poids dans le domaine de l'enseignement et, subsidiairement, de la culture. Pas seulement pour des raisons budgétaires – la Communauté française vole malheureusement depuis trop longtemps de plans d'économies en plans d'économies – mais pour des raisons de fond, renvoyant aux choix politiques et aux priorités éducatives du nouveau gouvernement. Ainsi, dès l'été 2024 se mettaient en place les raisons de s'inquiéter d'une politique qui allait cristalliser les oppositions dès la saison suivante.

## Un arrière-plan budgétaire difficile

Certes, le nouveau gouvernement ne s'en était pas caché: il endossait une posture de responsabilité et annonçait une cure d'amaigrissement sur le plan financier pour les services publics. Elisabeth Degryse, elle-même, ne s'en était pas cachée davantage en concluant son discours au Parlement: «Je ne peux évidemment pas clore cette déclaration sans évoquer le budget, afin que nous ne passions pas aux yeux de certains pour de simples doux rêveurs. La nouvelle majorité gouvernementale de la Fédération Wallonie-Bruxelles mesure bien les défis budgétaires et elle s'engage à mener une politique budgétaire rigoureuse et

proactive. Notre objectif est d'assurer les missions communautaires et l'émancipation de nos citoyens tout en assurant une gestion financière responsable. Comme annoncé au moment de l'accord, le gouvernement s'engage à respecter les objectifs budgétaires qui lui incomberont dans le cadre des accords intrabelges, dans le respect des nouvelles règles européennes. En outre, le gouvernement devra assurer un niveau de déficit tenable sur le long terme, sans compromettre la viabilité politique de notre institution. Dans ce cadre, des étapes intermédiaires et une solidarité entre les institutions francophones seront indispensables pour éviter que le rythme et l'ampleur de l'effort à consentir soient déraisonnables. À défaut, la trajectoire s'apparenterait à un véritable couperet d'austérité<sup>1</sup>.»

En attendant la présentation du budget initial, attendu pour octobre 2024, la Déclaration de politique communautaire (DPC) n'étant pas chiffrée sur le plan financier, l'opposition parlementaire en était réduite à «attendre et voir», non sans déjà tirer le signal d'alarme, comme le fit d'emblée Martin Casier, le chef de groupe socialiste: «Vous essayez de faire entrer un rond dans un carré: 1 milliard de diminution de dépenses, 400 millions d'euros de dépenses supplémentaires, cela correspond à 1,4 milliard d'euros d'effort budgétaire à l'horizon 2029, soit près de 10% du budget de la



Fédération Wallonie-Bruxelles. (...) Je ne vois que deux possibilités: soit vous mentez et faites de fausses promesses, soit vous préparez la plus grande cure d'austérité que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ait jamais connue, une réduction des dépenses de 10% de son budget<sup>2</sup>.» Quels sont dès lors les sujets qui fâchent?

#### **Le statut du personnel enseignant et le risque social**

En annonçant la fin du système des nominations et son remplacement par une logique contractuelle, le gouvernement se voit immédiatement accusé de dégrader la condition enseignante et de réduire un peu plus l'attractivité d'un métier déjà en pénurie. C'est le point de vue exprimé par Martin Casier pour le PS: «Nous aurons un débat de principe ultérieurement, mais, en tant que socialistes, nous souhaitons pour l'heure savoir si l'instauration de contrats à durée indéterminée (CDI) dans l'enseignement obligatoire serait une mesure opéra-

tionnelle et efficace. Que se passera-t-il par exemple si une école perd des élèves – et donc des périodes – et qu'un ensemble d'enseignants s'est malgré tout vu attribuer des CDI? Ces derniers seront-ils licenciés? Dans l'affirmative, qui paiera les indemnités de licenciement? Ces CDI seront-ils des contrats à temps plein ou les enseignants seront-ils payés à l'heure, comme au Moyen-Âge? Qu'adviendra-t-il des enseignants qui sont proches de la nomination et à qui vous êtes en train de dire qu'ils ne l'obtiendront jamais? Ces exemples matérialisent notre principale crainte et le danger qu'encourent tous les enseignants: en réalité, ces CDI annoncés ne sont que des CDD déguisés<sup>3</sup>.»

Même inquiétude à l'extrême gauche et chez les écologistes. Ainsi, pour Bruno Bauwens (PTB), ce qui inquiète c'est l'annonce de l'intention du gouvernement «de supprimer la nomination des professeurs, ce qui s'apparente à une attaque en règle envers leur statut. Vous dissimulez cela derrière la promesse d'un CDI pour les jeunes

*«La généralisation de l'EVRAS doit faire l'objet d'une évaluation, suscitant ainsi la crainte d'un recul dans ce domaine ultrasensible.»*



### Réseaux d'enseignement publics: une fusion annoncée

«Aujourd'hui, l'offre d'enseignement officiel en Fédération Wallonie-Bruxelles est éclatée entre deux réseaux: l'officiel organisé (WBE) et l'officiel subventionné. Ce dernier réseau est lui-même divisé entre deux fédérations de PO: le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) et le Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP). La situation actuelle est source d'inefficacité, de dispersion de moyens et d'inégalité puisque les établissements de l'officiel organisé reçoivent davantage que ceux de l'officiel subventionné. Afin de rendre l'architecture éducative de la Fédération Wallonie-Bruxelles plus efficace et plus efficiente, le Gouvernement souhaite fusionner les réseaux de l'enseignement officiel et s'engage à faciliter des opérations de rationalisation et de regroupement des établissements en leur sein. Le Gouvernement examinera par ailleurs la manière dont le CECP et le CPEONS pourraient fusionner.»

Source: SE 2024, Déclaration de Politique Communautaire, p. 26.

enseignants. Or un CDI n'apportera jamais autant de stabilité qu'une nomination à titre définitif. Dans le secteur de l'enseignement, tout le monde sait pourtant que l'on compte année scolaire par année scolaire. Ainsi, une école primaire peut tout à fait décider de supprimer une classe d'une année à l'autre, laissant le titulaire de celle-ci désesparé. Le CDI se révèle alors être un CDD déguisé<sup>4</sup>.

Du côté d'Ecolo, on craint en outre, dans le chef de Bénédicte Linard, les conséquences financières et les complications administratives qui en résulteront: «Ce n'est pas en supprimant la nomination au profit d'un CDI qu'on offrira aux jeunes enseignantes et enseignants davantage de stabilité et de perspectives pour s'épanouir dans ce fabuleux métier. Quel que soit l'outil, nous peinons à comprendre comment un pouvoir organisateur sera en mesure de proposer des CDI, pour quelles heures, avec quels critères d'octroi et j'en passe. Du reste, votre proposition est hasardeuse du point de vue budgétaire: la contractualisation des enseignantes et des enseignants, si elle permet une économie à très long terme, occasionnera durant les premières années

un alourdissement conséquent des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans parler de la lourdeur administrative supplémentaire pour les écoles et les administrations, induite par la coexistence de deux systèmes, alors que vous faites de la simplification administrative une mesure phare de votre projet<sup>5</sup>.»

Autre pomme de discorde: les restrictions annoncées à l'attribution du barème 501 des enseignant·es<sup>6</sup> et la création d'un barème intermédiaire 401 à propos duquel la DPC ne donne aucune indication. Ces différents projets vont propulser les enseignant·es dans la rue dès l'automne.

### La fusion des réseaux publics

Le gouvernement annonce dans la DPC son intention de fusionner les réseaux d'enseignement publics (voir encadré). Il n'en faut pas plus pour allumer la mèche, d'autant que, sur le plan financier, un alignement des subventions de fonctionnement au bénéfice de l'enseignement libre est également annoncé. Martin Casier, pour le PS, exprime son indignation et ses craintes face aux intentions réelles ou supposées du gouvernement: «J'en viens à votre annonce fracassante relative à la fusion des réseaux de l'enseignement officiel, ainsi qu'à l'augmentation du financement de l'enseignement libre. Après avoir confronté vos propos à ceux de vos présidents de parti et mis ces derniers en perspective avec les déclarations faites dans la DPC, deux interrogations me sont venues. D'une part, loin des effets d'annonce réservés aux caméras de presse, comptez-vous réellement fusionner les réseaux de l'enseignement officiel ou allez-vous plutôt les inciter à instaurer davantage de synergies, comme le suggère votre DPC? D'autre part, si l'objectif est de rendre l'enseignement plus efficace et efficient, pourquoi aucune rationalisation de l'enseignement catholique n'est-elle prévue? Pour rappel, ce dernier est organisé par plus de 1000 pouvoirs organisateurs structurés en petites ASBL et celles-ci ne disposent pas toutes d'une véritable structure professionnelle, tant s'en faut<sup>7</sup>.»

Même préoccupation du côté de Défi avec Fabian Maingain qui craint la création d'un mastodonte inefficace: «À ce stade, sans aucune autre précision ni dans la DPC ni dans votre exposé, la fusion des réseaux fait craindre à bon nombre d'acteurs la création d'un mastodonte de l'enseignement officiel qui éloignera encore un peu plus les directions d'écoles de leur pouvoir organisateur.

Or les résultats ont montré que c'est souvent la proximité entre le pouvoir organisateur et les directions d'école qui confère des conditions d'enseignement efficace<sup>8</sup>.

### **Le cours de philosophie et le dialogue interconvictionnel**

Alors qu'une résolution du parlement de la Communauté française, adoptée à l'unanimité pendant la précédente législature, semblait ouvrir la porte à l'élargissement du cours de philosophie dans l'enseignement obligatoire à deux heures par semaine, la DPC ne semble impliquer aucun engagement du gouvernement en ce sens, bien au contraire, selon le porte-parole du PS: «Les deux heures de cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) sont mises aux oubliettes. Vous semblez même vouloir renoncer à la neutralité de ce cours en y introduisant un discours interconvictionnel, et ce en faisant fi de toutes les résolutions adoptées par ce Parlement, y compris par le groupe MR il y a à peine trente mois<sup>9</sup>.»

La généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), introduite lors de la précédente législature, doit également faire l'objet d'une évaluation, suscitant ce faisant la crainte d'un recul dans ce domaine ultrasensible. C'est le propos de Bénédicte Linard (Ecolo): «La question des droits effectifs passe aussi par l'apprentissage de la citoyenneté. Pour prévenir les violences, l'apprentissage du respect, du dialogue, du consentement et du vivre ensemble est essentiel. L'école doit être un espace de construction favorisant une pratique quotidienne de la citoyenneté et de la démocratie. Les élèves ont besoin de trouver du sens à l'école et cela passe tant par la possibilité de participer aux décisions qui les concernent que par les contenus et activités qui leur sont proposés. Les ambitions affichées par la majorité concernant la participation des élèves et l'EVRAS sont décevantes. Cette dernière est pourtant un formidable outil pour déconstruire les stéréotypes, lutter en amont contre les violences sexuelles et sexistes et construire des représentations saines et inclusives. Nous

comptions également sur le cours d'EPC pour y parvenir. Après un travail de concertation et d'écoute de longue haleine, la précédente assemblée parlementaire était parvenue à une résolution équilibrée et ambitieuse pour les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette résolution a malheureusement été balayée, vraisemblable-

ment sous l'impulsion des Engagés, avec la complicité ou l'accord au moins tacite du partenaire conservateur. Ce libéralisme-là rompt avec ses racines et les élèves en paieront le prix<sup>10</sup>!»

Du côté de Défi, c'est l'absence d'un engagement fort sur le caractère laïque de l'enseignement qui est reproché, avec Fabian Maingain qui

«constate l'abandon ou l'absence de sujets importants pour la construction d'un enseignement et d'une fonction publique neutres et inclusifs. Que le MR ne s'avise plus de m'expliquer qu'il est un parti laïque quand il renonce de manière aussi éhontée à des engagements forts, concernant par exemple l'EVRAS, ou quand il envoie aux oubliettes la seconde heure de cours d'EPC tout en réintroduisant des éléments convictionnels dans son référentiel, sans que l'inverse soit fait vers l'enseignement libre confessionnel<sup>11</sup>».

### **Le caractère sélectif de l'enseignement et le tronc commun**

Pour le primaire, c'est l'annonce d'une nouvelle épreuve, à la fin de la 3<sup>e</sup> ou au début de la 4<sup>e</sup> année, qui suscite les réactions de l'opposition. Pour le secondaire, c'est le statut hybride de la 3<sup>e</sup> année qui semble annoncer un raccourcissement du tronc commun dont on sait que le MR n'a jamais été fan. Alice Bernard (PTB) y voit une attaque contre la nature émancipatrice de l'enseignement et le renforcement de son caractère inégalitaire: «Vous dites qu'un enfant vaut un enfant, mais vos actes ne suivent pas vos paroles. Dès la troisième année primaire, vous voulez faire passer un test aux enfants. En réalité, vous allez faire un premier tri en envoyant certains élèves en remédiation, et ce, sans résoudre les problèmes de fond, comme le manque de professeurs et la taille des classes. Vous

*«En annonçant la fin du système des nominations et son remplacement par une logique contractuelle, le gouvernement se voit immédiatement accusé de dégrader la condition enseignante.»*

n'irez nulle part de cette façon! Vous n'allez faire qu'augmenter la sélection sociale<sup>12</sup>.»

Même critique du PTB concernant la 3<sup>e</sup> secondaire dont le gouvernement souhaite faire «une réelle année de transition en conservant un socle allégé d'activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes<sup>13</sup>.

## Les inégalités sociales

À l'extrême-gauche, on reproche au gouvernement son manque d'empathie pour la dimension sociale de la condition étudiante. Pour Octave Daube (PTB), dans la DPC, «les termes "précarité étudiante" n'apparaissent quasiment pas, sauf dans une phrase vague. En fait, vous ne dites pratiquement rien sur la précarité étudiante. Ce n'est pas un sujet pour vous! Il n'y a pas de plan sérieux pour éviter que les étudiants soient obligés de travailler pour payer leurs études. Pas de plan pour rendre les kots abordables! Pas de plan pour généraliser les repas bon marché sur les campus! Pourtant, un tiers des étudiants sont dans une situation objective de précarité<sup>14</sup>.

Du côté d'Ecolo, on s'inquiète de la fin de la gratuité des frais scolaires dans le primaire, comme le souligne Bénédicte Linard: «Votre majorité arrête net le mouvement de gratuité progressive de l'enseignement fondamental pourtant garanti par la Constitution. Non seulement vous n'avez aucune intention de rendre gratuites les trois dernières années primaires, mais vous prévoyez même d'évaluer la gratuité depuis la première année maternelle jusqu'à la troisième année primaire. Nous connaissons tous l'intention qui se cache derrière ces évaluations: vous souhaitez augmenter le prix de l'école<sup>15</sup>.»

## Un sujet absent de la DPC: l'enjeu environnemental

Bénédicte Linard (Ecolo) constate également une grande absente, la transition écologique: «Où sont les mesures environnementales, tant sectorielles que transversales, essentielles à notre santé? Où sont les mesures de soutien aux différents secteurs qui, eux, savent à quel point il est urgent de changer leurs outils et leurs pratiques? Ils auront besoin de leur pouvoir de tutelle, c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les soutenir dans leur transition. Où sont les mesures pour améliorer la qualité de l'air et de l'alimentation, pour supprimer les produits toxiques, autrement dit pour améliorer la santé des enfants dans les milieux d'accueil, à l'instar

des écocrèches lancées durant la précédente législature? (...) Où est le soutien au développement des cantines durables et locales, vantées maintes fois lors des campagnes électorales? Ces cantines améliorent la santé des enfants et constituent aussi un véritable levier pour nos agriculteurs, car elles créent de l'emploi durable et de qualité. Où sont les investissements pour poursuivre la transformation énergétique des bâtiments, qu'ils soient liés à l'enseignement, à la culture, au sport ou à tout autre secteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Où sont les mesures en faveur des tournages verts et de la végétalisation des cours de récréation? Où est votre ambition par rapport aux défis pédagogiques qui entourent ces questions environnementales<sup>16</sup>?»

Mais ce n'est pas seulement la vie scolaire qui est en jeu. Ce sont également les apprentissages qui apportent des clés de compréhension face à la crise environnementale. Ainsi, Bénédicte Linard relève que la DPC «ne mentionne aucunement l'éducation relative à l'environnement. Comment pouvez-vous priver les élèves des clés de compréhension qu'ils demandent avec tant d'insistance pour appréhender le dérèglement climatique, la perte de biodiversité ou les limites planétaires<sup>17</sup>?»

## La position de la Ligue de l'Enseignement

Il était sans doute prématuré, au moment de la formation du gouvernement, de porter un jugement arrêté sur les intentions de la coalition MR-Les Engagés. La présentation du budget de la Communauté française, au début de l'automne, devait permettre de s'en faire une idée plus précise. Et de fait, le débat politique va rebondir avec les choix budgétaires du gouvernement, une première fois lors de la présentation du budget initial de la Communauté française, et une seconde, en juillet 2025, avec le budget rectificatif.

En attendant, il y a tout juste un an, la Ligue pointait ses propres sujets de préoccupation<sup>18</sup>. En tout premier lieu, la Ligue constatait qu'en introduisant le dialogue interconvictionnel au cœur du cours de philosophie et citoyenneté, le gouvernement remettait en question la nature même de ce cours, d'autant que rien n'indiquait le passage à la deuxième heure de cours hebdomadaire demandée par les professeur-es.

En deuxième lieu, la Ligue s'inquiétait du projet de fusionner les réseaux de l'enseignement officiel et de rationaliser leurs

établissements, une réforme annoncée «aux contours flous» qui aura inévitablement «un impact humain et économique considérable, supporté uniquement par l'enseignement public qui, pourtant, ne bénéficiera pas de la totalité des économies réalisées.»

En troisième lieu, la Ligue s'inquiétait de la fin annoncée du système des nominations et l'engagement du personnel enseignant sous contrat CDI dès 2027, une réforme qui, loin de réduire la pénurie enseignante et d'améliorer l'attractivité du métier, contribuera surtout à réduire le sentiment d'exercer une mission de service public.

La Ligue s'interrogeait également sur les conséquences de la grande réforme du qualifiant envisagée par le gouvernement. D'un côté, avec la généralisation de la formation en alternance, les liens entre enseignement et entreprises devraient se renforcer. Mais comment concilier le rôle émancipateur de l'école avec la bonne adéquation au monde du travail?

La Ligue constatait enfin que le financement des bâtiments scolaires et de leur rénovation ne faisait l'objet que d'un maigre paragraphe dans la DPC. Elle s'interrogeait dès lors sur la pérennité des engagements pris lors de la précédente législature.

1. CRI n°2 (SE2024), le 16 juillet 2024, p. 17.

2. CRI n°3 (SE 2024), le 19 juillet 2024, p. 8.

3. *Ibid.*, p. 10.

4. *Ibid.*, p. 29.

5. *Ibid.*, p. 46-47.

6. «Le gouvernement limitera la possibilité d'obtenir un barème 501 via l'obtention d'un master, en dehors du secondaire supérieur. Pour les enseignants bénéficiant déjà de ce barème, ou celles et ceux qui voudraient y prétendre, il sera demandé d'effectuer des tâches supplémentaires, dans le cadre de fonctions spécifiques, contribuant à améliorer la qualité des apprentissages afin de justifier le surplus de rémunération, et ce, dans le cadre d'un budget défini.» (DPC, p. 14)

7. *Op. cit.*, p. 11.

8. *Ibid.*, p. 54.

9. *Ibid.*, p. 14-15.

10. *Ibid.*, p. 49-50.

11. *Ibid.*, p. 55.

12. *Ibid.*, p. 28.

13. *Déclaration de politique communautaire*, 11 juillet 2024, p. 21.

14. *Op. Cit.*, p. 33.

15. *Ibid.*, p. 47.

16. *Ibid.*, p. 51.

17. *Ibid.*

18. *Éduquer* n°188, octobre 2024, p. 3.

# Dette de la Communauté française: une question de budget

Dès la publication de sa Déclaration de politique communautaire, le gouvernement MR-Les Engagés avait annoncé la couleur: les finances publiques sont sous pression et les mesures d'économies durant la législature seront nécessaires. Le diagnostic et les efforts annoncés sont-ils pour autant justifiés?

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) présentée au Parlement de la Communauté française le 16 juillet 2024, le nouveau gouvernement invoquait sa volonté de mener une «politique budgétaire rigoureuse et proactive» ainsi qu'une «gestion financière responsable» assorties d'un double engagement: «respecter les objectifs budgétaires qui lui incomberont dans le cadre des accords intrabelges et dans le respect des nouvelles règles budgétaires européennes»; «assurer un niveau de déficit tenable sur du long terme, sans ainsi compromettre la viabilité politique de l'institution.<sup>1</sup>»

Pour ce faire, le gouvernement de la Communauté française, conjointement avec l'exécutif wallon, se fixait «l'objectif d'un retour à l'équilibre sur un horizon de dix ans, avec des étapes intermédiaires comme la réduction du déficit de moitié d'ici 2029, pour éviter que le rythme et l'ampleur de l'effort à consentir soient déraisonnables<sup>2</sup>. Comment? À travers la réduction des dépenses publiques: «Les efforts seront principalement soutenus par des mesures de réduction des dépenses publiques. La diminution du poids de l'appareil public sera une priorité, avec une attention particulière à l'efficience des dépenses publiques<sup>3</sup>.» La situation financière de la Communauté française justifie-t-elle pour autant cette volonté de réduction?

## L'endettement de la Communauté française

La situation de la dette directe de la Communauté française a de quoi inquiéter<sup>4</sup>:

Évolution de la dette directe de la Communauté française	
Année	Montant en millions d'euros
2019	7.238,5
2020	8.726,7
2021	9.603,3
2022	10.421,8
2023	11.406,1

Au 31 décembre 2024, la dette directe de la Communauté française était estimée à 12.782,4 millions d'euros, soit une augmentation de 1.376,3 millions d'euros par rapport à l'année précédente<sup>5</sup>. Rappelons qu'à côté de cette dette directe existe aussi la dette de garantie, soit les dettes de tiers pour lesquels la Communauté française se porte garantie. Au 31 décembre 2023, celle-ci s'élevait à 745,75 millions d'euros, le Fonds de garantie des bâtiments de l'enseignement libre représentant à lui seul 684,76 millions d'euros de ce total<sup>6</sup>.

## L'endettement de l'État fédéral

L'augmentation de la dette de la Communauté française s'inscrit dans le contexte d'une dégradation plus large des finances publiques et dans le cadre européen. Au 31 juillet 2025, la dette fédérale s'élevait à 533,659 milliards d'euros<sup>7</sup>. La Cour des comptes observe que les charges d'intérêt de la dette publique croissent de 888 millions d'euros (+9%) entre 2024 et 2025. Cette croissance trouve son origine, explique la Cour des comptes, dans la persistance d'un déficit budgétaire, l'augmentation du taux d'intérêt implicite de la dette publique (0,04%) n'exerçant qu'un effet marginal. Le taux d'endettement de l'État fédéral s'élèverait ainsi à 84 % du PIB en 2025, soit une augmentation de 1,5% du PIB par rapport à l'année précédente (107,2% du PIB pour l'ensemble des pouvoirs publics belges)<sup>8</sup>.

En 2025, le déficit de l'État fédéral sera de l'ordre de 25,5 milliards d'euros (4% du PIB), soit une aggravation d'environ 8,5 milliards d'euros par rapport à 2024. Cette évolution défavorable, commente la Cour des Comptes, est attribuable avant tout à l'évolution des dépenses primaires du budget général des dépenses, à celle des dépenses sociales et, dans

## «L'augmentation de la dette de la Communauté française s'inscrit dans le contexte d'une dégradation plus large des finances publiques et dans le cadre européen.»

une moindre proportion, à celle des intérêts de la dette publique<sup>9</sup>.

### Le cadre européen

Au niveau européen, la Belgique est soumise, comme les autres États de l'UE, à un retour à l'équilibre des finances publiques, conformément à la trajectoire fixée par la Commission européenne. Comme le rappelle la Cour des comptes, «le respect de cette trajectoire est supposé conduire, à l'issue d'une période maximale de 7 ans, à un déficit de financement supérieur ou égal à 3% du PIB et à une baisse tendancielle du taux d'endettement. À titre provisoire (2025-2028), certaines dépenses militaires seront neutralisées lors de l'examen du respect de cette trajectoire<sup>10</sup>.»

Il faut reconnaître que, d'après les chiffres publiés par Eurostat durant l'été, la Belgique se trouve mal classée au niveau de son endettement: trois pays seulement ont une dette publique plus élevée: la Grèce (152,5%), l'Italie (137,9%) et la France (114,1%). Pour l'ensemble de la zone euro et de l'Union européenne, le taux d'endettement est respectivement de 88 et 81,8%, contre 107,2% pour la Belgique.

La dette et le déséquilibre des finances publiques de la Communauté française se répercutent sur l'état des finances publiques de la Belgique considérée comme un tout. Le contexte européen intervient donc dans l'appréciation de la situation de la Communauté française, indépendamment de la soutenabilité de l'évolution de la dette pour l'institution elle-même.

La Commission européenne ne répartit pas l'effort requis entre les pouvoirs publics belges. La répartition a été confiée au Conseil supérieur des finances (CSF). Celui-ci a remis un avis (non contraignant) à ce propos le 25 juillet 2025. Pour l'ensemble des pouvoirs publics belges, le taux maximal de croissance des dépenses primaires nettes s'établit, en moyenne annuelle, à 2,6 % par an entre 2024 et 2031. Pour la Communauté française, il s'établit à 1,4% en moyenne par an (voir tableau).

De son côté, le Conseil d'État fera re-

marquer, lors de son examen du projet de budget initial 2025, que l'exposé général ne contient pas de renseignements sur l'évolution pluriannuelle des dépenses primaires nettes de la Communauté française.

### Les causes de l'endettement de la Communauté française

Le financement de la Communauté française est, rappelons-le, régi par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (LSF), modifiée en 1993, en 2001 et en 2014. L'article 1, §1 de la loi est énoncé comme suit: «Sans préjudice de l'article 170, § 2, de la Constitution, le financement du budget de la Communauté française et de la Communauté flamande est assuré par: 1° des recettes non fiscales; 2° des parties attribuées du produit d'impôts et de perceptions; 3° des dotations fédérales; 4° pour la période de 2015 jusqu'à 2033, un mécanisme de transition; 5° des emprunts».

Les recettes non fiscales sont des rentrées diverses provenant, par exemple du produit des ventes patrimoniales, de divers droits d'inscription, etc. Les parties attribuées d'impôts et de perceptions proviennent de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et de l'IPP (impôt des personnes physiques) majorées des moyens liés au transfert de compétences réalisé dans le cadre de la sixième réforme de l'État. À ces recettes s'ajoutent la dotation versée par les autorités fédérales pour le financement des étudiants universitaires étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les emprunts contractés par la Communauté française.

Ces moyens financiers constituent ce qu'on appelle une enveloppe fermée parce que la Communauté française, n'ayant pas le droit de lever des impôts, n'est pas en mesure de générer des ressources nouvelles pour faire face aux charges qui résultent de l'exercice de ses compétences. Le gouvernement n'ayant pas la faculté de générer des recettes nouvelles, il se voit contraint de faire des économies. Une autre voie

consisterait à renégocier la loi spéciale de financement des entités fédérées – une piste écartée par l'actuelle majorité politique. Du côté des recettes, les dotations LSF représentent à elles seules 12.714 millions d'euros.

Le budget des dépenses est quant à lui réparti en cinq grandes masses<sup>11</sup>:

L'endettement de la Communauté française résulte de l'accumulation, année après année, du déséquilibre entre les recettes et les dépenses de l'entité fédérée. Ainsi, par exemple, le budget initial, fixé par le gouvernement actuel de la Communauté française pour 2025, enregistrait 14.634 millions d'euros de dépenses pour seulement 13.213 millions d'euros de recettes.

<b>Budget des dépenses</b>		<b>2024 initial (en milliers d'euros)</b>
Service généraux		1.078.858
Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport		2.195.577
Éducation, Recherche et Formation		10.523.851
Dette publique		264.799
Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française		571.320 <sup>12</sup>
<b>Total</b>		<b>14.634.405</b>

<b>Aperçu de la croissance nominale normée des dépenses primaires nettes (en %) par entité sur une période d'ajustement de 7 ans</b>									
	<b>Moyenne 2025 - 2028</b>	<b>Moyenne 2025 - 2031</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
Entité 1	<b>2,74</b>	<b>2,83</b>	<b>2,89</b>	<b>2,52</b>	<b>2,91</b>	<b>2,63</b>	<b>2,85</b>	<b>3,00</b>	<b>3,03</b>
Communauté flamande (*)	<b>2,37</b>	<b>2,49</b>	<b>2,56</b>	<b>2,20</b>	<b>2,38</b>	<b>2,35</b>	<b>2,62</b>	<b>2,68</b>	<b>2,67</b>
Communauté française (*)	<b>1,18</b>	<b>1,40</b>	<b>1,37</b>	<b>1,08</b>	<b>1,23</b>	<b>1,03</b>	<b>1,63</b>	<b>1,70</b>	<b>1,75</b>
Région wallonne (*)	<b>1,06</b>	<b>1,32</b>	<b>1,15</b>	<b>0,90</b>	<b>1,10</b>	<b>1,09</b>	<b>1,65</b>	<b>1,69</b>	<b>1,67</b>
Région de Bruxelles-Capitale (*)	<b>-0,03</b>	<b>0,21</b>	<b>0,24</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,08</b>	<b>-0,44</b>	<b>0,49</b>	<b>0,57</b>	<b>0,59</b>
Communauté germanophone (*)	<b>0,05</b>	<b>0,34</b>	<b>0,49</b>	<b>0,08</b>	<b>0,03</b>	<b>-0,39</b>	<b>0,67</b>	<b>0,79</b>	<b>0,70</b>
Commission communautaire française	<b>2,79</b>	<b>2,85</b>	<b>2,91</b>	<b>2,59</b>	<b>2,85</b>	<b>2,80</b>	<b>2,84</b>	<b>2,96</b>	<b>2,98</b>
Commission communautaire flamande	<b>1,83</b>	<b>1,98</b>	<b>2,03</b>	<b>1,68</b>	<b>1,95</b>	<b>1,64</b>	<b>2,10</b>	<b>2,22</b>	<b>2,23</b>
Commission communautaire commune	<b>2,41</b>	<b>2,42</b>	<b>2,63</b>	<b>2,12</b>	<b>2,30</b>	<b>2,59</b>	<b>2,44</b>	<b>2,43</b>	<b>2,46</b>
p.m. croissance potentielle nominale du PIB	<b>3,43</b>	<b>3,46</b>	<b>3,55</b>	<b>3,19</b>	<b>3,50</b>	<b>3,47</b>	<b>3,42</b>	<b>3,54</b>	<b>3,56</b>

(\*) y compris les administrations locales respectives pour lesquelles elles sont compétentes

Source: avis du Conseil supérieur des finances

## Les compétences des Communautés

«Les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande, chacun pour ce qui le concerne, règlent par décret :

- 1° les matières culturelles ;
  - 2° l'enseignement, à l'exception :
- a) de la fixation du début et de la fin de l'obligation scolaire ;
  - b) des conditions minimales pour la délivrance des diplômes ;
  - c) du régime des pensions ;

3° la coopération entre les communautés, ainsi que la coopération internationale, y compris la conclusion de traités, pour les matières visées aux 1° et 2°.»

(Extrait de l'art. 127, §1 de la Constitution)

«Les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande règlent par décret, chacun en ce qui le concerne, les matières personnalisables, de même qu'en ces matières, la coopération entre les communautés et la coopération internationale, y compris la conclusion de traités.»

(Extrait de l'art. 128 de la Constitution)

«Les compétences de la Communauté française s'exercent directement à l'égard des personnes bénéficiaires. Les économies auront un fort impact sur elles, qu'elles soient prestataires ou usagères.»

## Des charges en relation directe avec les personnes

La part la plus importante des dépenses de la Communauté concerne directement ou indirectement des rémunérations: les agent·es des administrations de la Communauté française ou les membres des cabinets politiques; les personnels de l'enseignement; des personnels dans des institutions tierces (services publics autonomes, asbl, etc.) subventionnées dans le cadre des compétences de la Communauté française. Il en résulte que l'évolution de la situation financière de la Communauté française est très sensible à l'inflation, compte tenu notamment de l'indexation des salaires.

C'est dans l'enseignement que se trouve le plus grand nombre d'équivalents temps pleins (ETP). À titre indicatif, en 2024, le nombre d'emplois dans l'administration s'élevait à 6.403 ETP, dans les cabinets politiques à 143 ETP et dans l'enseignement à 124.461 ETP<sup>13</sup>. Dans ces conditions, la réduction des dépenses passe presque inévitablement par la réduction de la charge des rémunérations, avec les conséquences sociales qui en résultent. Le domaine de l'enseignement, vu la part de budget qu'il représente, est tout particulièrement exposé.

Les compétences de la Communauté s'exerçant directement à l'égard des personnes qui en sont les bénéficiaires (enseignement, culture, jeunesse, éducation permanente, prévention santé, etc.), les économies qui portent sur les services auront également un fort impact sur les personnes, qu'elles soient prestataires de ces services ou usagères.

On voit que, pour nécessaires qu'elles soient vu la situation financière, les mesures d'économies ont un fort potentiel explosif. Car en fin de compte, la question qui fâche est celle-ci: qui va payer la note?

*l'année budgétaire 2025, 14 novembre 2024, doc. Parl. N°38 (2024-2025) - N°1 (Annexe 1)*

5. Source: Rapport de la Cour des Comptes, adopté par le Parlement de la CF le 26 juin 2025, sur les projets de décrets concernant l'ajustement des budgets de l'année 2025 de la Communauté française, p. 19.

6. Source: *Projet de décret concernant le budget des dépenses de la communauté française pour l'année budgétaire 2025, 14 novembre 2024, doc. parl. n°38 (2024-2025), n°1 (Annexe 1)*, p. 89.

7. Source: Agence fédérale de la dette.

8. Source: Cour des comptes, *Commentaires et observations sur les projets de budget de l'état pour l'année budgétaire 2025, 15 mai 2025*, p.11.

9. *Ibid.* p. 8.

10. *Ibid.* p. 15.

11. Source: <https://budget-finances.cfwb.be/budget-et-comptabilite/elements-cles-du-budget-annuel/>

12. «Les compétences dont l'exercice a été totalement ou partiellement transférés à la Région wallonne (en région de langue française) et à la COCOF (en région bilingue de Bruxelles-Capitale) concernent des matières culturelles (les infrastructures sportives, le tourisme, la promotion sociale), des matières personnalisables (une partie de la politique de santé, une partie de la politique familiale, la politique d'aide sociale, la politique d'accueil et d'intégration des immigrés, la politique des handicapés et la politique du troisième âge) et quelques éléments de la politique d'enseignement (le transport scolaire et la gestion, avec la Communauté française, de six sociétés d'administration des bâtiments scolaires).» CRISP, [www.vocabulairepolitique.be/accord-de-la-saint-quentin/](http://www.vocabulairepolitique.be/accord-de-la-saint-quentin/)

13. <https://statistiques.cfwb.be/transversal-et-intersectoriel/emploi-fw-b/enseignants-et-personnel-de-lenseignement/nombre-de-enseignants-et-de-personnes-physiques-du-personnel-de-lenseignement/>

1. *Déclaration de politique communautaire*, 11 juillet 2024, p. 11.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Source: *Projet de décret concernant le budget des dépenses de la communauté française pour*

# Choix budgétaires du gouvernement: qui va payer la note?

Le gouvernement MR-Les Engagés a l'objectif de ramener les finances de la Communauté française à l'équilibre en dix ans. Il compte procéder par étapes et vise un déficit réduit de moitié pour la fin de la législature en 2029. Le cap étant fixé, reste à se demander comment y parvenir et qui devra supporter l'effort.

À politique inchangée, les services du gouvernement prévoient, au moment de la confection du budget 2025, l'évolution suivante de la dette de la Communauté française (CF) pour la période 2026-2029<sup>1</sup>:

<b>Évolution de la dette de la CF (estimation pour la période 2026-2029)</b>	
<b>Année</b>	<b>Montant en millions d'euros au 31 décembre</b>
2026	16.158
2027	18.083
2028	20.012
2029	21.906

Les charges d'intérêts évolueront quant à elles de la manière suivante<sup>2</sup>:

<b>Évolution des charges d'intérêts de la CF (estimation pour la période 2026 – 2029)</b>	
<b>Année</b>	<b>Montant en millions d'euros au 31 décembre</b>
2026	341
2027	422
2028	502
2029	588

Face à cette situation, et pour couper court à cet effet boule de neige, le gouvernement MR-Les Engagés a adopté une série de mesures d'économies dans le budget initial 2025, voté par le Parlement de la Communauté française en décembre 2024. S'en sont ensuivies différentes décisions traduisant dans les faits, dans le domaine de l'enseignement notamment, les choix budgétaires du gouvernement.

En mars 2025, un premier rebondissement se produisit, les services du gouvernement indiquant une importante dérive des finances de la Communauté française. Il en résulta un conclave budgétaire au sein du gouvernement de la Communauté française dont les arbitrages aboutirent en mai. Ceux-ci se concrétisèrent en juillet 2025 à travers le budget ajusté 2025 et une nouvelle série de décrets relatifs aux nouvelles décisions budgétaires.

## Budget initial 2025: quelles conséquences pour l'enseignement?

Le budget initial de 2025 fut adopté par le Parlement de la Communauté française le 11 décembre 2024, assorti d'un décret-programme<sup>3</sup>. Le budget initiait certaines réductions ou reports de dépenses ainsi que quelques dépenses nouvelles. Un rapide inventaire, sans prétendre à l'exhaustivité, donne un bon aperçu de l'orientation adoptée par le gouvernement.

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans l'enseignement supérieur, citons l'augmentation des frais administratifs de 200 euros pour les

«Le poste budgétaire le plus important concerne les rémunérations des personnels de l'enseignement. Il représente un peu plus de 7 milliards dans le budget initial 2025 de la Communauté française.»

demandes d'équivalences de diplôme CESS des étudiant·es étranger·es hors UE (les droits réduits de 150 euros sont maintenus pour ceux qui en bénéficiaient).

Une contribution complémentaire de 4175 euros est instaurée, dont les établissements d'enseignement supérieur bénéficiерont désormais directement. Certaines exemptions sont maintenues pour les étudiant·es issu·es des pays les plus pauvres. En contrepartie de cette ressource nouvelle pour les établissements, le gouvernement prélève un montant de 3 millions d'euros en université et en haute école et de 500.000 euros en école supérieure artistique. Cette contribution est répartie entre les établissements sur la base des populations ayant payé leur droit d'inscription en 2023-2024.

On note également la réduction de la dotation de l'ARES. Cette fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission de garantir la mission de service public d'intérêt général de l'enseignement supérieur; de soutenir les établissements et assurer leur coordination globale dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité; et de susciter entre eux des collaborations, dans le respect de leur autonomie. Cette réduction se traduit par la non-indexation de sa dotation; par la réduction de 1 million d'euros de sa dotation ordinaire; par la réduction de 470.000 euros de la dotation liée au concours en médecine et dentisterie; et par le report à 2026 des dépenses de développements complémentaires à l'outil initial ADA (aide à l'orientation vers le supérieur).

Enfin, on observe aussi le gel de l'indexation de la dotation de l'AEQES, l'agence chargée de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

## BÂTIMENTS SCOLAIRES

Au volet bâtiments scolaires, une dotation de 58,432 millions d'euros au Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné est prévue. Le projet de budget 2025 traduit la mise en œuvre de la réforme des bâtiments scolaires votée par le Parlement au printemps 2024<sup>4</sup>.

Les fonds classiques des bâtiments scolaires se voient indexés mais assortis d'une réduction de 2%, pour une diminution annuelle de 3,4 millions d'euros (-1,2 million d'euros sur la dotation au Fonds des bâtiments scolaires de WBE, -1 million d'euros sur la dotation au Fonds des bâtiments scolaires de l'Officiel subventionné et -1,2 mil-

lion d'euros sur celle du Fonds des bâtiments scolaires du Libre subventionné).

Notons qu'à côté du milliard d'euros d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan de relance et de résilience européen dans lequel est prévu un investissement de 269 millions d'euros consacrés aux bâtiments scolaires<sup>5</sup>.

## CULTURE

Le budget 2025 de la culture reste stable.

## INTERNATIONAL

À l'international, Wallonie-Bruxelles International (WBI) – l'organisme public chargé des relations internationales de la Communauté française, de la Wallonie et de la Cocof dans les domaines de compétences de ces trois entités – voit sa dotation réduite de 2 millions d'euros (44,945 millions d'euros en 2025 contre 46,945 millions d'euros en 2024).

## ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Dans le domaine de la lutte contre la pénurie et de la revalorisation des enseignants, 5 millions d'euros sont affectés à différentes initiatives: amélioration de la rémunération des professionnel·les en reconversion dans l'enseignement, dont sept années d'activité peuvent être valorisées sur le plan barémique; élargissement du pool de remplacement à Namur et dans le Brabant wallon; diminution du nombre de directrices et directeurs prestant une partie de leur horaire devant la classe.

Dans l'enseignement qualifiant, 15,6 millions d'économies sont réalisées par diverses mesures visant «l'amélioration du fonctionnement de l'enseignement qualifiant et la réorientation d'élèves vers des niveaux d'enseignement plus appropriés» (sic). Les élèves disposant d'un CESS et désireux de parfaire leur formation «métier» dans une 7<sup>e</sup> année du qualifiant sont réorientés vers l'enseignement pour adultes. De même, les étudiant·es majeur·es souhaitant se réinscrire en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> secondaire sont réorienté·es vers l'enseignement pour adultes ou les formations de l'IFAPME et d'Actiris. Pour limiter les «petites classes» de moins de dix élèves et pousser les établissements à se regrouper, le financement est réduit à 97% de son niveau initial.

Pour la digitalisation de l'enseignement et de son administration, 3,9 millions d'euros sont consacrés au développement de moyens numériques afin de permettre aux

enfants malades éloignés de l'école de rester en contact avec les cours et leur classe. On note aussi le développement d'une plate-forme digitale de gestion de la paie et de la carrière des personnels de l'enseignement.

En matière de frais de déplacement, un prélèvement de 2% sur les dotations et subventions des établissements scolaires est prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, afin de financer le remboursement des frais de transport en commun ou à vélo des personnels de l'enseignement.

#### UN ENFANT ÉGALÉ UN ENFANT

Les subventions de fonctionnement de l'enseignement subventionné augmentent progressivement pour atteindre, en 10 ans, 92% (au lieu de 75%) des dotations que perçoivent les établissements du réseau WBE. Cette mesure impliquera des dépenses supplémentaires de 4,388 millions d'euros en 2025.

Par ailleurs, une économie de 2,5 millions d'euros est réalisée avec la suppression du financement d'emplois obtenus antérieurement par WBE suite à des dérogations.

Le budget des dotations et subventions de fonctionnement des établissements<sup>6</sup> est augmenté de 10,7 millions d'euros pour financer des conseillers en prévention, et de 613.000 euros pour attribuer une prime unique prenant en charge les frais de fonctionnement lors de la création d'une nouvelle école ou d'une nouvelle implantation dans le fondamental, le secondaire ou l'enseignement pour adultes.

#### MÉDIAS

Les dotations du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et de la RTBF ne sont pas indexées. De plus, la RTBF perd l'augmentation supplémentaire annuelle de 2% qui lui était allouée, tandis que les subventions dédiées aux télévisions locales sont diminuées de 500.000 euros.

#### ÉGALITÉ DES CHANCES

L'article budgétaire dédié aux initiatives en lien avec l'égalité des chances, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'interculturalité et la citoyenneté en FWB se voit réduit de 100.000 euros.

#### Le commentaire de la Cour des comptes

La Cour des comptes observe que sur l'ensemble des économies réalisées, la contribution des matières de l'enseignement est somme toute limitée: 27,8 millions d'euros.

Elle observe aussi que les économies effectuées sur l'encadrement ne concernent que l'enseignement de qualification: «En ce qui concerne l'encadrement, la réduction du nombre de classes de petite taille est limitée à l'enseignement qualifiant dans lequel une économie globale à hauteur de 13 millions d'euros (en engagement) est prévue.<sup>7</sup>»

Elle constate un déséquilibre sur le plan des moyens dévolus aux pouvoirs organisateurs: «Quant aux moyens attribués aux pouvoirs organisateurs, ils ne sont diminués que dans le cadre de l'enseignement organisé par la Communauté française. Les pouvoirs organisateurs des autres réseaux bénéficient

d'une augmentation dans le cadre d'une opération de rééquilibrage, qui signifie au total une dépense supplémentaire cumulative pour le budget de la Communauté.<sup>8</sup>»

L'augmentation est, en 2025, relativement circonscrite mais elle s'amplifiera significativement à l'avenir: «En 2025, cette augmentation est de 4,4 millions d'euros (en engagement). À partir de 2034, elle devrait atteindre, en base annuelle, 49,4 millions d'euros selon une évaluation reçue du cabinet de la ministre en charge de l'enseignement obligatoire.<sup>9</sup>»

Les dotations et subventions de fonctionnement des établissements<sup>10</sup> constituent la deuxième masse importante des budgets de l'éducation et de l'enseignement de promotion sociale, à savoir 10,2% de ceux-ci (85,8% des dépenses concernent les rémunérations). Les moyens se répartissent, entre les dotations au réseau WBE et les subventions aux réseaux officiel et libre subventionnés (voir tableau 1).

La Cour des comptes observe également la diminution des dotations de fonctionnement des organismes administratifs publics (OAP), dont le réseau d'enseignement WBE: «Pour ce qui est du financement du fonctionnement des organismes, des économies sont prévues dans les moyens attribués à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES), à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) et au Fonds national pour la recherche scientifique (FNRS).<sup>11</sup>»

**Tableau 1: Budget de la Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour adultes - Saint-Boniface**

DO	LIBELLE	Dotations	Subventions Officiel subventionné	Subventions Libre subventionné	TOTAL INITIAL 25 (milliers d'EUR)	INITIAL 2024 (milliers d'EUR)	INITIAL 25/ INITIAL 24 (milliers d'EUR)
51	Enseignement fondamental ordinaire	40.955	157.827	126.860	325.642	325.582	60
52	Enseignement secondaire	108.630	70.922	256.877	436.429	424.382	12.047
53	Enseignement spécialisé	22.432	13.865	28.140	64.437	65.154	-717
56	Enseignement de Promotion Sociale	1.802	4.140	2.271	8.213	6.848	1.365
<b>TOTAL</b>		<b>173.819</b>	<b>246.754</b>	<b>414.148</b>	<b>834.721</b>	<b>821.966</b>	<b>12.755</b>

Source: Exposé du budget de la Communauté française, 14 novembre 2024, p. 45.

Le poste budgétaire le plus important concerne les rémunérations des personnels de l'enseignement. Il représente une dépense d'un peu plus de 7 milliards dans le budget initial de 2025, soit 85,8% du budget total de la Communauté française. Cette somme se répartit par niveau d'enseignement et par réseau (voir tableau 2).

On peut observer un différentiel entre le budget initial de 2024 et celui de 2025 de +165 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'indexation des salaires (+137,134 millions d'euros) et de l'évolution barémique (+27 millions d'euros), mais également de quelques initiatives nouvelles, telles la reconnaissance des années d'expérience utile dans l'enseignement qualifiant pour 3,5 millions d'euros et l'attribution du barème 501 aux enseignants disposant d'un master et de l'agrégation dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) pour 4,989 millions d'euros.

### Vers l'affaiblissement du rôle des services publics

Définitifs choix budgétaires significatifs d'un point de vue politique ressortent de l'examen du budget initial 2025 de la Communauté française. Tandis que les dotations de WBE diminuent, les moyens de fonctionnement du libre confessionnel sont

revalorisés, rencontrant une revendication historique de ce réseau.

L'enseignement qualifiant est spécifiquement visé par les mesures d'économies, à la différence des autres niveaux d'enseignement. La réorientation des jeunes vers l'enseignement pour adultes, anciennement appelé «enseignement de promotion sociale», pose la question de l'adéquation de cette filière pour des jeunes sans expérience dans la vie professionnelle.

Les dotations des organismes d'administration publics sont diminuées significativement, ce qui questionne le rôle des entités publiques dans le domaine de la culture, de l'enseignement et des médias. Ainsi, la dotation de la RTBF est réduite et non indexée, tandis que les télévisions locales voient leur subvention de fonctionnement fortement réduite. Ces choix budgétaires pèsent sur l'équilibre, toujours difficile à atteindre, entre les initiatives publiques et privées dans les domaines des médias audiovisuels et de l'information.

Ces choix budgétaires sont conformes aux intentions formulées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) de juillet 2024, qui annonçait la volonté de réduire la dépense publique: «Les efforts seront principalement soutenus par des mesures de réduction des dépenses publiques. La di-

minution du poids de l'appareil public sera une priorité, avec une attention particulière à l'efficience des dépenses publiques.»<sup>12</sup>

Les choix budgétaires du gouvernement ne reflètent donc pas seulement la volonté de lutter contre la dérive financière de la Communauté française. Elle privilie, pour atteindre cet objectif, «la diminution du poids de l'appareil public», c'est-à-dire l'affaiblissement du rôle des services publics.

Dans le domaine de l'enseignement, cet affaiblissement croise les enjeux relatifs à l'opposition entre les réseaux de caractère neutre et de caractère confessionnel, permettant ainsi de rencontrer les revendications de l'enseignement libre confessionnel au détriment de l'enseignement public neutre.

1. Source: *Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025, Exposé général, 14 novembre 2024, Doc. parl. 38 (2024-2025), n°1 (Annexe 1), p. 30.*

2. Source: *Ibidem*, p. 28.

3. Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture (Doc.parl. n°52887; D. 11-12-2024 M.B. 09-01-2025).

4. Décret relatif au financement des bâtiments scolaires du 16 mai 2024.

5. Voir notre analyse «La rénovation des infrastructures scolaires, une dynamique à l'arrêt?» dans ce dossier.

6. Décret du 12 juillet 2021 visant à améliorer les conditions matérielles des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, et de Promotion sociale, modifiant le Pacte scolaire, et établissant le calcul des articles budgétaires dotations et subventions des établissements scolaires.

7. Cour des comptes, *Projets de décrets contenant l'ajustement des budgets pour 2024 et les budgets pour 2025 de la Communauté française*, 22 novembre 2024, p. 43.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. Décret du 12 juillet 2021 visant à améliorer les conditions matérielles des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, et de Promotion sociale, modifiant le Pacte scolaire, et établissant le calcul des articles budgétaires dotations et subventions des établissements scolaires: «accords de la Saint-Boniface».

11. *Op. cit.*

12. *Déclaration de politique communautaire*, 11 juillet 2024, p. 11.

**Tableau 2: Budget de la Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour adultes - AB traitements**

DO	LIBELLE	INITIAL 24 (milliers d'EUR)	INITIAL 25 (milliers d'EUR)	INITIAL 25 / INITIAL 24 (milliers d'EUR)
40	Services communs, affaires générales et relations internationales	20.988	19.656	-1.332
41	Pilotage de l'Enseignement	40.254	42.649	2.395
48	Centres PMS	121.745	125.195	3.450
50	Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	14.512	14.917	405
51	Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.463.458	2.518.443	54.985
52	Enseignement secondaire	3.067.309	3.125.488	58.179
53	Enseignement spécialisé	756.670	792.132	35.462
56	Enseignement de Promotion Sociale	243.809	248.728	4.919
57	Enseignement artistique	127.894	134.266	6.372
<b>TOTAL</b>		<b>6.856.639</b>	<b>7.021.474</b>	<b>164.835</b>

Source: *Exposé du budget de la Communauté française*, 14 novembre 2024, p. 42.

# La rénovation des bâtiments scolaires, une dynamique à l'arrêt?

Que reste-t-il du plan d'investissement exceptionnel d'un milliard d'euros pour la rénovation des bâtiments scolaires, lancé lors de la précédente législature? L'attribution des moyens s'étant avérée compliquée, le plan est actuellement en pause. Des modes de financement alternatifs sont toutefois évoqués pour la poursuite des rénovations, dans un climat de contre-réformes et d'incertitude financière.

La Communauté française est exsangue financièrement. Même si elle peut compter sur des recettes de 13 milliards d'euros issus des transferts d'impôts récoltés par le fédéral, ses dépenses s'élèvent à 15 milliards, accusant un déficit de 2 milliards d'euros. L'essentiel de ses dépenses est alloué à l'éducation, rendant presque impossibles des économies dans ce secteur. En guise de comparaison, le budget éducation en Communauté française s'élève à 9 milliards alors qu'en Flandre il est de 19 milliards annuels.

Installé en juillet 2024, constitué d'une coalition entre le Mouvement réformateur et Les Engagés, le gouvernement de la Communauté française présidé par la ministre Elisabeth Degryse a annoncé, lors du conclave budgétaire d'avril 2025, vouloir réduire le déficit de moitié d'ici 2029 et arriver à l'équilibre sur un horizon de dix ans. La situation est rendue encore plus difficile après la découverte d'un trou budgétaire complémentaire de 350 millions d'euros. Toutes les pistes d'économies seront analysées, y compris pour les infrastructures scolaires.

## Un chantier d'un milliard d'euros

Les années 2020 à 2022 ont été marquées par la mise en place d'un énorme chantier sur les bâtiments scolaires, qui a généré des réflexions sur la politique de financement de ces bâtiments. Celles-ci ont été compilées dans le rapport *CLEF-WB, Un chantier, des lieux, des enseignements en Fédération Wallonie-Bruxelles*. Une estimation des

moyens nécessaires à la mise en conformité de l'ensemble du parc immobilier scolaire, tous réseaux confondus, y atteignait la somme approximative de 9 milliards d'euros.

Première réponse à ce constat, en 2023: le précédent gouvernement ratifiait un décret proposant un *Plan d'investissement exceptionnel* dans les bâtiments scolaires, appelé à mobiliser un milliard d'euros de subventions pour toutes les infrastructures scolaires, tous réseaux confondus. La procédure retenue organisait la distribution des moyens en quatre phases, selon une méthodologie et un calendrier rigoureux. La dernière étape était prévue entre octobre et décembre 2024.

Seul le premier appel engageant 300 millions d'euros a été finalisé. Il concerne les enseignements fondamental, secondaire ordinaire, spécialisé, de promotion sociale, secondaire artistique à horaire réduit, les centres PMS, les internats et les homes d'accueil. Cet appel livrait son verdict en mars 2024 et révélait la complexité des critères d'éligibilité des projets et des règles administratives, difficiles à atteindre par des pouvoirs organisateurs peu outillés pour remplir les formulaires de demandes.

## Un résultat frustrant

Un seul réseau s'accaparait 85% de la mise avec une majorité de dossiers de démolition-reconstruction d'écoles. Ce résultat frustrant conduit à des retours très négatifs des autres interlocuteurs. En effet, le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement

«La distribution des moyens était organisée en quatre phases, selon une méthodologie et un calendrier rigoureux. Seul le premier appel engageant 300 millions d'euros a été finalisé.»

« La Communauté française avait décidé d'entamer une politique dynamique d'investissement financier. Celle-ci est à présent mise à mal sur l'autel de la rigueur budgétaire et du manque de financement. »

(WBE), qui ne représente que 15% de l'offre scolaire, reçoit la part la plus importante du premier budget, obligeant le gouvernement de l'époque à revoir, pour les appels suivants, la clé de répartition des moyens entre les différents réseaux.

Le deuxième appel de 200 millions d'euros, qui concerne l'enseignement supérieur hors université et de promotion sociale, n'est toujours pas finalisé et il rencontrera le même résultat que le premier. Le sort du dernier appel est scellé par le décret-programme de juillet 2025, entré en vigueur le 3 septembre. Le reliquat du Plan, d'une quarantaine de millions, sera distribué entre les réseaux. Une situation qui s'apparente globalement à un échec.

### Des subsides européens en attente

Entretemps, par le décret du 30 septembre 2021, le Plan de reprise et de résilience européen (PRR), au budget de 269 millions d'euros pour des travaux de démolition-reconstruction à finaliser pour le 30 juin 2026, poursuit son parcours. L'engagement de la Communauté française vis-à-vis de l'Europe porte sur des investissements liés à la feuille de route environnementale du Pacte vert présentée en 2019 par la Commission.

Le projet propose d'adapter 140.589 m<sup>2</sup> de bâtiments scolaires en Communauté française, sur les 349.000 m<sup>2</sup> déposés, pour parvenir à une réduction d'énergie primaire (pétrole, gaz). Ce défi passe par la mise à niveau des normes environnementales et énergétiques (isolation des bâtiments, chauffage décarboné, transition écologique, etc.), et il doit tenir compte des évolutions pédagogiques (connexions internet, tronc commun, ateliers, etc.) et permettre une éducation inclusive (accessibilité PMR).

Les délais très courts et les apports financiers complémentaires aux subventions obligent certains petits pouvoirs organisateurs à abandonner leurs projets. Jusqu'à présent, l'engagement pris par la Communauté française est respecté, même si l'Europe n'a pas encore versé le moindre euro. Si ce subside venait à être réduit voire supprimé, le gouvernement actuel s'est engagé à compenser les risques financiers des projets finalisés mais non encore financés par la Commission, en engageant les moyens nécessaires prélevés sur des fonds structurels des réseaux.

### Vers une réforme des fonds classiques et un financement alternatif

Le dispositif décrit ci-dessus, destiné à refinancer les infrastructures scolaires, a été



complété par le décret du 16 mai 2024 qui prévoit la réforme des fonds classiques des bâtiments scolaires. Les dotations des anciens programmes ont été abrogées mais les dossiers en cours peuvent encore aboutir. Les négociations sur les arrêtés d'exécution qui fixent l'utilisation des nouvelles dotations n'ont toujours pas commencé.

Échaudé par les difficultés rencontrées lors de l'attribution des moyens du *Plan d'investissement exceptionnel*, le gouvernement a donc décidé de reporter la réforme, ce qui rend presque impossible le financement de nouveaux projets mais aussi de travaux d'urgence (réparations de toitures, de sanitaires, etc.). Le décret-programme de juin 2025 a, de plus, réduit les moyens prévus dans la réforme, ce qui crée une situation d'incertitude pour quelques années.

Pour résoudre l'impécuniosité du gouvernement, l'organisation d'un colloque et une proposition de résolution de parlementaires de la majorité ont pour objectif de proposer aux intervenants le recours aux mécanismes publics ou privés de financement alternatif. Ils privilient le recours à des mesures de



cofinancement européen, de contrats de performance énergétique, de dispositifs régionaux des communautés d'énergie, de contrats DBFM (ou partenariats public-privé – PPP), de plateformes de financement participatif, d'obligations vertes, de mécénat, etc.

Pour convaincre les intéressés, les intervenants mettent en évidence les nombreuses expériences déjà menées (réseau WBE: tiers-investissement avec installation de panneaux photovoltaïques; SEGEC: subventions UREBA et mécanisme européen ELENA; en Flandre: PPP de rénovation et de construction d'écoles *Scholen van Morgen* et *Scholen van Vlaanderen*). Sans doute faudrait-il que les pouvoirs organisateurs forment des expert·es capables de jongler parmi cette nouvelle ingénierie financière.

Outre le fait que le décret de 2008 instaurant le PPP en Communauté française sur le modèle de la Flandre a été abandonné en 2012 car trop onéreux pour l'ensemble des intervenants, cette nouvelle propension à élargir au-delà du subventionnement les modes de financement des bâtiments scolaires en Communauté française interpelle

sur l'intention du gouvernement. En fonction du retard accumulé depuis le début de cette législature dans le financement des bâtiments scolaires, ce dernier ne risque-t-il pas de faire basculer le financement des gros chantiers vers des mesures alternatives, même ceux déjà programmés? Qu'en sera-t-il de l'exécution du plan de financement exceptionnel? Que réservera-t-on à la réforme des fonds classiques?

#### **Un urgent besoin de sérénité**

La Communauté française avait décidé d'entamer une politique dynamique d'investissement financier pour atteindre les objectifs de la transition énergétique et écologique, de la réforme pédagogique du tronc commun et de la rénovation de bâtiments scolaires inadaptés. Celle-ci est à présent mise à mal sur l'autel de la rigueur budgétaire et du manque de financement de la Communauté française, mais aussi de l'incertitude sur l'implémentation du tronc commun dans le secondaire. Alors que les dispositifs législatifs ont intégré l'idée d'un bâtiment autonome réservé à un tronc com-

mun, la ministre de l'Éducation tergiverse sur l'installation de ce marqueur pédagogique.

Il est utile de rappeler ici les intentions reprises dans la Déclaration de Politique communautaire pour cette législature: «Le bien-être des élèves et des enseignants est également fortement affecté par les infrastructures au sein desquelles ils passent leurs journées. Le Gouvernement s'engage à améliorer celles-ci et à transformer progressivement les établissements scolaires en tenant compte des enjeux de durabilité. Dans le même temps, il poursuivra la rénovation des bâtiments existants et en construira de nouveaux. Ces efforts permettront non seulement de réduire l'empreinte carbone des écoles, mais aussi de créer un environnement sain et agréable pour les élèves et le personnel.» Il y a urgence. Les enseignant·es, les parents et les élèves ont besoin de sérénité et d'assurance plutôt que d'un mouvement perpétuel de contre-réformes et d'incertitude financière.

**«Échaudé par les difficultés rencontrées lors de l'attribution des moyens, le gouvernement a décidé de reporter la réforme, rendant impossible le financement de nouveaux projets et de travaux d'urgence.»**

Patrick Hullebroeck, *directeur*

# Décret-programme: le gouvernement seul contre tous!

Le gouvernement de la Communauté française aurait-il voulu coaliser contre lui tous les acteurs de l'enseignement qu'il n'aurait pu mieux faire. À l'automne 2024, syndicats enseignants en front commun, réseaux d'enseignement, universités et hautes écoles, Fédération des Étudiants Francophones, associations de parents, tous se sont opposés aux mesures d'inspiration budgétaire adoptées par la coalition MR-Les Engagés. Quelle est donc sa recette?

Voici comment susciter une énième crise dans l'enseignement: vous décidez près de 112 millions d'économies principalement dans l'enseignement; vous annoncez des concertations et votre ministre s'en abstient; vous réduisez de 3% l'encadrement dans l'enseignement qualifiant; vous privez les élèves adultes disposant d'un CESS d'une 7<sup>e</sup> année dans le technique et le professionnel, et vous refusez la réinscription des élèves adultes en décrochage en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du qualifiant (associée à la réduction du capital-période pour les écoles); vous prenez quelques mesures restrictives dans l'enseignement supérieur qui touchent les plus fragiles parmi la population étudiante (réduction de 6,5 millions des allocations destinées à l'inscription des élèves les plus pauvres; augmentation du minerval d'inscription des étudiant·es étranger·es hors UE ou des frais administratifs pour les équivalences de diplôme) et, pour n'oublier personne, vous diminuez drastiquement la dotation de l'ARES, l'organe de coordination de l'enseignement supérieur.

Pour fâcher aussi la profession enseignante, vous annoncez la fin des nominations, et le remplacement du statut de fonctionnaire par la contractualisation (CDI); et pour vous assurer de pimenter votre automne, vous diminuez significativement la dotation du réseau WBE (ex-enseignement de la Communauté française) tout en désindexant la subvention de fonctionnement des réseaux, de telle sorte que, vraiment, tout le monde soit fâché avec tout le monde. Vous inscrivez le tout dans un décret-programme<sup>1</sup> et vous obtenez l'unanimité contre vous!

## Passer les fourches caudines du Conseil d'État

Tout avait pourtant plutôt bien commencé, avec un avis du Conseil d'État globalement favorable, malgré la mauvaise humeur évidente des magistrat·es d'avoir à remettre, une fois encore, un avis en urgence sur des matières qui n'en exigeaient pas nécessairement, n'était le retard de la demande d'avis du gouvernement.

En particulier, le Conseil d'État avalisait la

volonté du gouvernement d'établir un niveau de subventionnement des réseaux d'enseignement comparable à celui pratiqué en Flandre, à savoir le financement du fonctionnement des réseaux subventionnés à hauteur de 92% de la dotation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en 2034. Pour concrétiser cet objectif, la dotation de WBE se voit diminuée de 1% chaque année – cette diminution étant réalisée après l'indexation de la dotation – pendant 10 ans, tandis que la subvention de fonctionnement des autres réseaux est progressivement augmentée: le coefficient de pourcentage est fixé à 76,52% de la dotation WBE pour 2025, puis augmenté de 1,72 point chaque année jusqu'à atteindre les 92% de la dotation WBE en 2034<sup>2</sup>.

Le Conseil d'État s'appuyait sur un avis qu'il avait déjà formulé en 2022 à propos du financement de WBE<sup>3</sup> et sur la jurisprudence de la Cour constitutionnelle. Cette dernière consacre le principe général de l'égalité de traitement des réseaux, tout en prenant en compte les éventuelles différences objectives entre eux, pour autant que les différences de traitement qui en résulteraient soient justifiées raisonnablement<sup>4</sup>.

## Une levée de boucliers dans l'enseignement supérieur

À peine le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) avait-il adopté son avant-projet de décret en première lecture, le 7 novembre 2024, qu'une première réaction négative était rendue publique. Celle de l'ARES qui, lors d'un conseil d'administration extraordinaire le 12 novembre 2024, adoptait un avis défavorable à l'égard du projet de décret-programme<sup>5</sup>. Celui-ci avait été précédé des réactions négatives de la Fédération des Étudiants Francophones (FEF).

La FEF en particulier mettait en doute que les réductions financières pesant sur les établissements supérieurs puissent être compensées par l'augmentation du minerval des étudiant·es hors UE: «Le nouveau mécanisme de financement ne



permet pas une sécurité de financement aux différents établissements: alors que les définancements publics sont fixes et structurels, à hauteur de -6,5 millions d'euros par an, la compensation qui pourrait être apportée par la poche des étudiants internationaux est incertaine pour trois raisons: les étudiants en cours d'études en 2024-2025 maintiennent temporairement leurs frais d'inscription complémentaires, différents pays d'origine sont exemptés de frais d'inscription complémentaires, et personne ne sait prédire quel sera le taux de diminution de la population étudiante HUE, inévitable dès lors que leurs frais d'inscription exploseront, de plus de 300% pour certains<sup>6</sup>.

Au-delà de ces aspects purement budgétaires, la FEF considérait que le choix du gouvernement contribuait au climat xénophobe et contredisait le principe de l'égalité des étudiant·es: «Enfin, nous tenons à rappeler que dans le climat ambiant de xénophobie, il est particulièrement néfaste de présenter à tort les étudiants hors UE comme une charge. Nous refusons le chemin et les récits de repli sur soi que ce texte ne pourrait manquer de susciter et ce, indé-

pendamment des intentions de ses auteurs. À l'inverse nous réaffirmons que pour nous, un étudiant est un étudiant quel que soit son pays d'origine et que comme chaque étudiant, les étudiants HUE apportent bien plus qu'ils ne coûtent à la collectivité<sup>7</sup>.»

De son côté, l'ARES ne pouvait manquer de réagir à l'article 49 du décret-programme déterminant la réduction des moyens financiers mis à sa disposition. Dans son avis, l'ARES fait les constats suivants: «Cet article du présent avant-projet de décret-programme prévoit une diminution de 21,14% de l'allocation annuelle à l'ARES avant indexation. Cette modification du décret se traduit par une baisse de 1.022.000 euros de l'allocation prévue en 2025, ce qui représente une diminution de 20% (4.205.000 euros annoncés au lieu des 5.227.000 euros prévus initialement).

«Bien qu'un effort budgétaire soit imposé à l'ensemble des organismes d'intérêt public et que l'ARES s'inscrit dans la logique qui consiste à assainir autant que faire se peut les finances de la Communauté française, l'ampleur de la réduction budgétaire imposée risque d'hypothéquer la bonne

*«La Cour constitutionnelle consacre le principe général de l'égalité de traitement des réseaux, tout en prenant en compte les éventuelles différences objectives entre eux.»*

poursuite des missions assurées par l'ARES au service des autorités politiques, des établissements d'enseignement supérieur, de leurs étudiants et de leurs personnels.

«En outre, il est rappelé que l'ARES joue depuis sa création un rôle fédérateur et mutualisateur en prenant à sa charge un certain nombre de missions relatives à l'enseignement supérieur, ce qui a permis de réduire autant que possible la charge pesant sur les établissements d'enseignement supérieur<sup>8</sup>.»

Les restrictions budgétaires risquent ainsi de porter atteinte, non seulement au bon fonctionnement de l'institution et au volume de l'emploi qu'elle occupe, mais surtout à l'exécution de ses missions. Or, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoyant la redéfinition de celles-ci, il conviendrait, ajoutait l'ARES, de lier la question budgétaire à cette redéfinition<sup>9</sup>. Cette remarque va dans le sens de l'observation générale formulée par le Conseil d'État au sujet des réductions budgétaires dans les organismes d'administration publics (OAP) et les personnes morales, dont le fonctionnement est régi par un contrat de gestion.

## **L'enseignement obligatoire n'est pas en reste!**

Dès le 22 novembre 2024, c'est au tour des fédérations de pouvoirs organisateurs publics et privés de se manifester contre les projets du gouvernement. CECP, CPEONS, SeGEC, FELSI et WBE publient un communiqué commun pour dénoncer tout particulièrement les mesures qui touchent l'enseignement qualifiant:

«Ces mesures sont annoncées comme une revalorisation du qualifiant mais dans les faits, elles se traduisent uniquement en économies (plus de 15 millions par an). Des mesures annoncées pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2025 qui vont rendre inaccessible aux étudiants qui bénéficient déjà d'un CESS une 7<sup>e</sup> qualifiante, alors que ces jeunes sont engagés dans des parcours d'enseignement et qu'un contrat moral avec les élèves actuellement en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> existe. Les élèves de 7TQ (technique de qualification) et TP (technique professionnelle) sont des jeunes qui acquièrent des compétences de haut niveau utiles aux milieux industriels et sociaux. La suppression de plusieurs 7<sup>e</sup> années de l'enseignement qualifiant, comme le technicien en diagnostic automobile, qui ont été ouvertes à la demande des secteurs professionnels et pour lesquels il n'y aura plus d'offre de formation

*«Pour l'opposition socialiste, il ne s'agit pas seulement d'une attaque contre l'enseignement. C'est plus largement la fonction publique qui est visée et les services apportés à la population.»*

équivalente en septembre 2025<sup>10</sup>.»

Quelques jours auparavant, Alexandre Lodez, le secrétaire général du SeGEC (enseignement catholique), s'était alarmé par voie de presse de ces limitations d'inscriptions: «Le gouvernement parle d'environ 1000 élèves concernés chaque année par ces deux mesures. Ce sont autant d'élèves qui n'interviendront plus dans le calcul du capital-périodes et donc des engagements en moins. La position de l'ensemble des réseaux est extrêmement négative. Outre les pertes financières, la 7<sup>e</sup> année permet à des étudiants d'augmenter leur chance à l'emploi tout en restant dans un établissement qu'ils connaissent<sup>11</sup>.»

Quant à Roberto Galluccio, président de la Ligue de l'Enseignement et administrateur-délégué honoraire du CPEONS, il mesurait les effets de la diminution de 3% de la norme d'encadrement visant la suppression des petits groupes-classes: «Cette réduction de la voilure va impacter énormément d'écoles. Il existe, par exemple, une 7<sup>e</sup> année d'horlogerie à Namur qui ne compte que dix élèves et qui devrait donc être supprimée alors qu'il s'agit de la seule école à la proposer. C'est un savoir-faire qui va disparaître<sup>12</sup>.»

Les fédérations de pouvoirs organisateurs dénoncent également le prélèvement sur les moyens d'encadrement du qualifiant. Il aura un impact non seulement sur la formation technique mais aussi sur la formation générale (français, mathématiques, citoyenneté, etc.), portant ainsi atteinte à l'une des spécificités de l'enseignement technique par rapport à la formation des adultes. Plus largement, ce sont le manque de concertation et l'impact sur le Pacte pour un enseignement d'excellence qui sont dénoncés.

## **Les syndicats enseignants montent au créneau**

Luc Toussaint, le président communautaire de la CGSP Enseignement, sait compter: «Sur les 69 articles du décret-programme, il y en a au moins 60 qui fâchent», déclare-t-il au journal *Le Soir*<sup>13</sup>. Ses collègues de la CSC-Enseignement et du SLFP, le syndicat libéral, ne sont pas en reste. Résultat:

le front commun syndical déclenche une grève générale dans l'enseignement le 26 novembre 2024. Les syndicats dénoncent pèle-mêle les mesures d'économie dans le qualifiant, la réduction de la dotation de fonctionnement de WBE, la réduction du budget des OAP dont l'ARES, l'ONE, l'Institut de la formation professionnelle continue des enseignants (IFPC), etc. Surtout, ils s'inquiètent des projets à plus long terme, visant à supprimer le statut et à le remplacer par un système de contractualisation.

Dans une interview donnée au journal *Le Soir* à la veille de la journée de grève, la ministre Glatigny apportait quelques clarifications sur les intentions du gouvernement: «L'idée, c'est d'offrir un "CDIE", un contrat à durée indéterminée spécifique pour l'enseignement avec un deuxième pilier de pension, sans perte de droits; avec également un assouplissement des début et fin de carrière. Avec enfin une revalorisation barémique puisqu'il concernera, à partir de 2027, les enseignants formés en quatre ans. Les personnes nommées restent évidemment nommées et pour celles qui sont en cours de nomination, il y aura une période transitoire. Moi, ce qui m'obsède, c'est l'absence de sécurité d'emploi pour les enseignants débutants, ce que nous pourrons leur offrir avec un CDI. Parallèlement, on va travailler à l'harmonisation des statuts entre les réseaux. Le fait qu'ils soient différents et qu'un enseignant ne puisse pas compléter son horaire participe à creuser la pénurie<sup>14</sup>.»

Peine perdue, la mobilisation enseignante sera importante. La veille commence au Parlement de la Communauté française la discussion sur le budget 2025 et le décret-programme. Deux semaines plus tard, le front commun syndical organise un nouvel arrêt de travail le 11 décembre, jour du vote du décret, d'autres actions suivront à partir de janvier...

## **L'opposition parlementaire**

L'opposition parlementaire répercute en commission et en séance plénière les principales critiques des acteurs de l'enseignement exprimées durant l'automne et lors du débat

qui suivit la présentation de la Déclaration de politique communautaire (DPC) au parlement de la Communauté française en juillet 2024: réduction des moyens de fonctionnement alloués aux OAP, réduction des subventions et restrictions à l'inscription des élèves dans le qualifiant, réduction des moyens financiers de l'enseignement supérieur... autant de sujets qui réapparaissent dans le débat parlementaire.

En ce qui concerne la diminution de la dotation à WBE et l'augmentation progressive des subventions de fonctionnement de l'enseignement subventionné, l'appréciation diverge. Pour le PS et Ecolo, il s'agit d'une attaque contre le service public et ses missions spécifiques.

Pour Martin Casier, chef de groupe socialiste, le gouvernement a deux cibles, l'enseignement et les services publics: «Concernant le réseau public organisé, vous imposerez aux écoles un effort cumulé de 95 millions d'euros à l'horizon 2034 parce que, pour rééquilibrer le financement entre les réseaux, vous avez décidé de prendre à l'un pour donner à l'autre. Un élève égale un élève, mais les 200.000 élèves de WBE seront à l'avenir moins bien financés qu'un élève d'aujourd'hui. Votre slogan a donc un prix et ces élèves le paieront, car leurs écoles auront moins de budget pour entretenir et chauffer leurs bâtiments, organiser l'accueil ou acheter du matériel. C'est profondément injuste, pour elles et eux, d'être ainsi sanctionnés et c'est profondément malhonnête de votre part de ne pas opérer le refinancement que vous aviez annoncé. La solution n'était pas de prendre à l'un pour donner à l'autre. Je l'évoquais, vos mesures ont deux cibles: l'enseignement et les services publics<sup>15</sup>».

Bénédicte Linard, députée Ecolo, argumente dans le même sens et conteste le caractère équitable de la mesure: «Si la complexité de nos réseaux d'enseignement mériterait que nous nous y attardions plus longuement, et s'il subsiste des déséquilibres qui nous reviennent corrigés, rien ne justifie de couper à la hache dans les moyens destinés à l'enseignement public de WBE. Vous assénez trois coups de hache tranchants: vous couperez chaque année dans les dotations du fonctionnement, vous préleverez davantage pour compenser la prise en charge des frais de transport et vous vous attaquez à WBE, à titre d'organisme d'intérêt public, comme s'il s'agissait d'une petite ligne comptable. Votre projet est donc de couper chez les uns pour donner aux autres, sans tenir compte des spécificités des missions de l'enseignement

public et en ouvrant encore davantage les vannes du marché scolaire, qui était pourtant supposé être l'un des points prioritaires du Pacte. Madame la Ministre-Présidente, derrière votre slogan "un enfant égale un enfant" se cachent des raccourcis que vous assumez tacitement. Si un enfant égale un enfant, alors une école doit être égale à une école et leurs missions doivent être égales. Tous les réseaux d'enseignement doivent aussi être contraints d'accueillir tous les enfants et d'y assurer l'ensemble des obligations à leur égard. J'ose à peine rappeler qu'en commission, la ministre de l'Éducation nous a dit, pour toute réponse, être "philosophe" à ce sujet<sup>16</sup>.»

Pour Les Engagés, il s'agit, tout au contraire, d'équité. Tel est le sens du propos de Mathilde Vandorpe: «Désormais, un élève sera enfin égal à un élève! Cette mesure historique marque clairement un tournant de notre système éducatif en réaffirmant le principe d'équité. Le financement harmonisé entre les réseaux garantit que tous les élèves, qu'ils fréquentent les écoles libres, communales, provinciales ou du réseau WBE, bénéficient des mêmes opportunités. C'était un combat porté depuis des décennies par mon groupe et il aboutit aujourd'hui grâce à l'égalisation progressive des subventions qui atteindront 92% des dotations des établissements de WBE. Cette avancée apporte un soutien financier légitime aux écoles des réseaux subventionnés. Elle a pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions de travail des enseignants et ainsi de renforcer la solidarité et la cohérence de notre enseignement<sup>17</sup>.»

### Une attaque contre la fonction publique?

Pour l'opposition socialiste, il ne s'agit pas seulement d'une attaque contre l'enseignement. C'est plus largement la fonction publique qui est visée et les services apportés à la population: «Pour votre gouvernement, les fonctionnaires sont beaucoup trop nombreux – Georges-Louis Bouchez ne disait rien d'autre, encore ce matin, en parlant d'État obèse – et ont beaucoup trop d'avantages. Vous dites que la réduction de leur nombre et de leurs avantages sera bénéfique pour la société et ces services s'amélioreront. Comme par magie! Ce que vous oubliez, Madame la Ministre-Présidente, et c'est étonnant de votre part, c'est que derrière le mot "fonctionnaire" se cachent des métiers dont chacun a besoin. Rien qu'au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, outre les enseignants, il est question de puéricultrices, d'accueillants,

d'infirmiers, d'éducateurs, de travailleurs de l'aide à la jeunesse, d'assistants sociaux, d'ingénieurs, d'architectes dans les bâtiments scolaires, de tous les agents qui mènent des opérations de paie de salaires, de bourses ou d'autres aides. Ce sont des personnes dont il n'est pas possible de se passer<sup>18</sup>.»

Le 11 décembre 2024, le budget 2025 et le décret-programme sont adoptés par le Parlement de la Communauté française, majorité contre opposition, par 50 voix contre 38. Dès janvier, le front commun syndical repartait à l'assaut avec deux nouvelles journées de grève à la fin du mois, avant que ne se produise un nouveau rebondissement budgétaire en mars de la même année.

1. *Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture, adopté le 11 décembre 2024 par le Parlement de la Communauté française.*
2. Avis du Conseil d'État 77.160/2-4 du 4 novembre 2024.
3. Avis du Conseil d'État 71.982/2/V du 24 août 2022.
4. Cour Constitutionnelle n°70/2022 du 19 mai 2022; C.C. n°126/2020, B7 du 1<sup>er</sup> octobre 2020; C.C. n°99/2021, B9 du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
5. Sur les 22 votes, 15 étaient défavorables, 7 étaient réservés, 0 était favorable.
6. Position de la FEF sur l'avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture, p. 1.
7. *Ibid.*, p. 2.
8. Avis de l'ARES, n°2024-14 du 12 novembre 2024, p. 17.
9. *Ibid.*
10. Communiqué de presse du CECP, du CPEONS, du SeGEC, de la FELSI, de WBE du 22 novembre 2024, p. 2.
11. *Iesoir.be*, 12 novembre 2024.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*
14. *Iesoir.be*, 24 novembre 2024.
15. CRI n°8 (2024-2025), p. 22-23.
16. *Ibid.*, p. 53.
17. *Ibid.*, p. 44-45.
18. *Ibid.*, p. 23-24.

Patrick Hullebroeck, *directeur*

# Budget rectificatif et décret-programme: un été lourd en mesures

Le 16 juillet 2025, avant la pause estivale, le Parlement de la Communauté française adopte le budget rectificatif et différents décrets relatifs à l'enseignement, dont un volumineux décret de 25 chapitres!

Coup de tonnerre au Parlement de la Communauté française le 25 avril 2025: la ministre-présidente, Elisabeth Degrise, annonce un trou budgétaire de 336 millions dans le budget de l'entité. Quelques mois auparavant, lors de la présentation du budget 2025, la ministre avait comparé la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à «un paquebot naviguant dans l'Arctique et filant droit vers un iceberg». «Nous nous apercevons aujourd'hui, corrige-t-elle en avril, que les outils de navigation dont nous disposons étaient déficients. Nous sommes plus près de l'iceberg que nous ne le pensions. Nous devons réagir de toute urgence si nous voulons éviter la collision.

«Notre problème est en définitive simple à comprendre: nous avons 13,5 milliards d'euros de recettes et nous dépensons 15 milliards d'euros. C'est évidemment intenable! Un paquebot n'est toutefois pas un canot à moteur capable de modifier sa trajectoire brusquement. Nous ne pourrons pas effacer ce déficit en une seule législature. Nous ne pourrons pas non plus corriger en un seul ajustement

budgettaire un écart de 336 millions d'euros par rapport au budget initial. Je n'ai pas vocation à manier la tronçonneuse<sup>1</sup>.»

## Un budget rectificatif qui fait mal

La FWB se trouve en fait coincée par de multiples facteurs qui l'étranglent: un déséquilibre chronique de ses recettes et dépenses, l'absence de recettes propres liées à la fiscalité, une charge de la dette qui s'alourdit, des dépenses que l'inflation pousse à la hausse et qui ont parfois été sous-estimées, le carcan européen qui pèse sur la Belgique au niveau fédéral et sur les entités fédérées.

Le dérapage de 336 millions est dû à différentes causes dont certaines remontent à l'élaboration du budget 2024: méthodes de calcul qui ont conduit à sous-estimer des dépenses, engagements financiers plus importants que prévu (et diminution consécutive des budgets non dépensés prévus), règles de calcul européennes, coûts liés à l'inflation, etc.

Il en résultera un conclave budgétaire tenu au mois de mai et, en juillet 2025, l'adoption d'un budget rectificatif de la Communauté française comprenant 25 millions d'économies supplémentaires, avec de nouvelles mesures de réduction dans les subventions de fonctionnement de l'ONE et des écoles, ainsi que la non-reconduction de dépenses facultatives, c'est-à-dire de subventions ayant un caractère ponctuel. Par ailleurs, le budget rectificatif prévoit 7,6 millions de dépenses nouvelles afin, notamment, de faciliter la réorientation des élèves touché·es par la réforme du qualifiant et de permettre à un plus grand nombre de directions de l'enseignement

fondamental d'assurer des activités d'enseignement en classe. Les réactions ne tardèrent pas. Dès le mois d'avril, Adam Assaoui, le président de la Fédération des Étudiant·es Francophones (FEF) donnait le ton dans une carte blanche publiée par *Le Soir*: «Le gouvernement MR-Engagés avait déjà donné un coup d'essai en supprimant les 7<sup>e</sup> techniques de qualification, en définant l'enseignement officiel, en diminuant l'investissement prévu dans la rénovation et l'isolation des bâtiments scolaires, et en organisant une coupe budgétaire dans les établissements d'enseignement supérieur de 6,5 millions d'euros. Mais il s'ap-

**«Certaines mesures du gouvernement frappent les esprits car elles visent le report de l'entrée en vigueur de dispositifs dont l'objectif est d'améliorer la réussite scolaire.»**

des activités d'enseignement en classe. Les réactions ne tardèrent pas. Dès le mois d'avril, Adam Assaoui, le président de la Fédération des Étudiant·es Francophones (FEF) donnait le ton dans une carte blanche publiée par *Le Soir*: «Le gouvernement MR-Engagés avait déjà donné un coup d'essai en supprimant les 7<sup>e</sup> techniques de qualification, en définissant l'enseignement officiel, en diminuant l'investissement prévu dans la rénovation et l'isolation des bâtiments scolaires, et en organisant une coupe budgétaire dans les établissements d'enseignement supérieur de 6,5 millions d'euros. Mais il s'ap-

prête à l'issue de son conclave budgétaire à passer d'une politique d'économie à une politique d'austérité pure et dure. (...) Pour qu'une politique impopulaire soit acceptée, il faut qu'elle réunisse certaines conditions: qu'elle soit nécessaire, qu'elle soit juste et qu'elle soit démocratiquement légitime. Or cette nouvelle orientation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne réunit aucune des trois conditions<sup>2</sup>.»

Au total, la situation budgétaire restera précaire malgré les économies supplémentaires décidées en juillet dans le budget rectificatif. L'exercice budgétaire 2025 devrait se clôturer avec 1,485 milliard de déficit et une dette, estimée par la Cour des Comptes, de 14,2 milliards, l'objectif du gouvernement étant de stabiliser le déficit annuel à 1,2 milliard d'euros<sup>3</sup>. Tout porte dès lors à croire que l'effort à fournir se traduira par de nouvelles coupes budgétaires – qui ne préserveront cette fois aucun secteur – dans le budget 2026 de la Communauté française. Rendez-vous donc au Parlement en octobre pour la présentation du budget!

#### **Un décret-programme et des projets de décrets contestés**

Le 16 juillet 2025, le Parlement de la Communauté française adopte, majorité contre opposition, une série de décrets concernant l'enseignement obligatoire, le supérieur et d'autres matières qui relèvent des compétences de la Communauté française. Il en résulte, en séance plénière du Parlement, un débat compliqué par l'examen tardif des textes dans les commissions parlementaires concernées et par le caractère conjoint de la discussion sur le budget et les différents projets de décret.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on retiendra ici différentes mesures ayant des impacts significatifs dans l'enseignement obligatoire, bien souvent autant sur le plan financier que sur les activités éducatives elles-mêmes ou sur les personnels.

#### **La réforme du qualifiant et l'encadrement**

Le gouvernement introduit plusieurs mesures transitoires qui visent à atténuer l'impact des mesures adoptées dans le qualifiant: les élèves réorientés vers l'enseignement pour adultes sont dispensés d'y payer un minerval et peuvent continuer à fréquenter les internats. Ces mesures sont transitoires et ont effet pendant trois ans<sup>4</sup>. Sont également prévus des moyens financiers complémentaires pour permettre aux établissements

d'enseignement pour adultes d'organiser les alternatives aux 7<sup>e</sup> années du qualifiant vers lesquelles sont réorienté·es les élèves<sup>5</sup>.

Différentes mesures ont des conséquences, positives ou négatives, c'est selon, sur les personnels de l'enseignement obligatoire. À titre d'exemple, les enseignant·es mis·es en disponibilité ont désormais l'obligation d'accepter les réaffectations dans les postes vacants des autres réseaux quand ils leur sont désignés, avec la possibilité néanmoins d'opposer un recours à cette réaffectation pour des raisons motivées par le caractère confessionnel ou non confessionnel. Le pouvoir organisateur dispose du même recours<sup>6</sup>. Des postes d'éducateur ou d'éducatrice, menacés lors du comptage des élèves à la suite de la réforme du qualifiant, sont maintenus pendant trois ans<sup>7</sup>. Une mesure en faveur des directions de l'enseignement primaire vise à baisser le seuil à partir duquel une directrice ou un directeur du fondamental ordinaire et spécial ne doit plus se trouver devant une classe<sup>8</sup>. Ou encore, des postes perdus dans les CPMS de l'enseignement spécialisé sont transférés dans les CPMS en charge de l'enseignement ordinaire.

#### **Réductions à l'encontre de WBE et de diverses compétences**

L'ex-réseau de la Communauté française subit de nouvelles réductions budgétaires. On notera en particulier la non-indexation de la dotation de fonctionnement pour les années 2025 à 2029<sup>9</sup> et la modification du mode de calcul des emplois dans les internats de WBE<sup>10</sup>.

Également remarquable est la diminution de 1 million d'euros des budgets alloués à la formation continue<sup>11</sup>, tout comme la non-indexation et la réduction de 172.000 euros de la subvention octroyée à l'Institut de promotion des formations sur l'islam, un organisme créé en 2016 pour favoriser l'implantation d'un islam adapté au contexte belge<sup>12</sup>. D'autres subventions dites facultatives sont supprimées.

#### **Des politiques plus contraignantes ou reportées**

Un certain nombre de mesures du gouvernement frappent les esprits car elles visent le report de l'entrée en vigueur de dispositifs qui ont pour objectif d'améliorer, dans l'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence, la réussite scolaire. Citons le report à 2027-2028 de la mise en place du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) dans l'enseignement se-

«Des réglementations davantage restrictives ou contraignantes accentuent le sentiment que les choix du gouvernement sont moins dictés par des contraintes budgétaires que par des choix idéologiques.»



condaire<sup>13</sup>; le report à 2027-2028 de la mise en place du dossier d'apprentissage PEQ (parcours d'enseignement qualifiant)<sup>14</sup>; le report de dispositions relatives à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves, parfois jusqu'à 2031-2032<sup>15</sup>; et aussi le report de la mise en place des nouvelles chambres de recours interrégionaux, qui seront compétentes pour l'ensemble des décisions d'exclusion définitive ou de refus de réinscription prises par les écoles, ordinaires ou spécialisées, de tout niveau et de tout réseau<sup>16</sup>.

Certes, ces reports laissent aux écoles un temps d'adaptation plus long. Mais associée à la communication parfois erratique de la ministre de l'Enseignement, Valérie Glatigny, qui laisse planer un doute quant à la volonté du gouvernement de persévéérer dans la mise en place du tronc commun et la poursuite du Pacte pour un enseignement d'excellence, ces mesures finissent par créer un climat de méfiance.

### Une droitisation de la politique de l'enseignement

Durant la même année, des réglementations davantage restrictives ou contrai-

gnantes sont adoptées et accentuent le sentiment que les choix du gouvernement sont moins dictés par des contraintes budgétaires que par des choix idéologiques: la fixation d'un cadre transitoire pour les épreuves du certificat d'études de base (CEB) en 2026 et 2027, assortie d'une nouvelle épreuve au début de la 4<sup>e</sup> primaire (Clé) annoncée au printemps<sup>17</sup>; l'interdiction de l'utilisation du point médian dans les supports de cours, les ouvrages et manuels d'enseignement, de formation permanente ou de recherche, et dans les activités d'enseignement<sup>18</sup>; ou encore l'interdiction de l'utilisation récréative à l'école des tablettes et des smartphones<sup>19</sup>.

Les déclarations de la ministre Glatigny accentuent ce sentiment. Ainsi, en pleine crise sociale, celle-ci confiait en février au journal *Le Soir* ses doutes quant au tronc commun: «Le Pacte est le résultat de négociations entre les acteurs (syndicats, pouvoirs organisateurs et associations de parents) sous l'impulsion du PS et du CDH. Nous, au MR, nous étions contre ce projet d'allongement du tronc commun jusqu'en 3<sup>e</sup> secondaire, mais aujourd'hui on me demande de porter politiquement les conséquences sociales dévastatrices

---

## «Tout porte à croire que l'effort à fournir se traduira par de nouvelles coupes budgétaires dans le budget 2026 et qu'elles ne préserveront cette fois aucun secteur.»

de ce dossier, alors que les gens sont déjà dans la rue, alors que je ne suis même pas convaincu par la plus-value pédagogique de cet allongement à la 3<sup>e</sup> secondaire<sup>20</sup>.»

À la rentrée 2025-2026, des rumeurs dont la presse se fait l'écho, accentuent le sentiment que l'introduction du tronc commun en 1<sup>re</sup> secondaire lors de la rentrée 2026-2027 pourrait être remise en cause ou, du moins, se voir fortement modifiée. Le 22 août 2025, les déclarations de la ministre en interview jettent le trouble: «Nous sommes occupés à revoir le contenu de la première et de la deuxième secondaire. Rien n'est décidé, mais nous travaillons sur davantage d'activités orientantes à ce niveau et, surtout, nous sommes en train de remodeler la troisième secondaire. À ce sujet, tout le monde semble surpris, mais je rappelle que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit qu'il y ait davantage d'activités orientantes en première et deuxième secondaires. Il y aura donc de légers changements par rapport à ce que dit le Pacte actuellement. L'accord de gouvernement prévoit aussi de revoir sensiblement le modèle de la troisième secondaire: elle ne sera pas ce qui avait été prévu antérieurement dans le texte fondateur du Pacte. Mais je peux tout à fait rassurer les acteurs: on ne parle pas d'un arrêt du tronc commun, mais d'une adaptation; on viendra bientôt avec des propositions<sup>21</sup>.»

### La discrimination positive sur la sellette

À la mi-septembre, c'est au tour de la politique de discrimination positive menée dans l'enseignement d'être critiquée par la ministre en commission de l'Éducation du Parlement de la FWB: «Il est toujours complexe d'étudier l'impact d'un dispositif particulier sur des objectifs aussi larges que des résultats aux évaluations externes, la lutte contre le décrochage scolaire ou le taux de changement d'école des élèves. Cependant, à l'aune de ces différents indicateurs, il s'avère que les écarts entre les

implantations bénéficiant du dispositif et les autres non seulement persistent, mais n'ont également pas diminué au cours des dernières années. En outre, l'évaluation faite par mes services indique que les structures et méthodes actuelles ne permettent pas d'assurer que les moyens octroyés aux implantations soient effectivement utilisés à des dispositifs pédagogiques répondant aux objectifs de l'encadrement différencié. Sur la base de cette évaluation, des réflexions sur l'évolution de l'encadrement différencié sont effectivement entamées<sup>22</sup>.»

Déjà, lors du débat parlementaire en juillet 2025, c'était l'orientation générale de la politique gouvernementale qui s'était trouvée interrogée et sa droitisation dénoncée. Revenant sur les propos du Georges-Louis Bouchez, le président du MR, à la *Libre Belgique* qu'il citait<sup>23</sup>, le parlementaire socialiste Martin Casier dénonçait ce qu'il considérait comme une «trumpisation» de la vie politique: «Ce programme politique du MR consiste à renvoyer chaque individu à sa propre responsabilité et à appliquer la logique du "marche ou crève", dès le plus jeune âge. En réponse aux parents qui n'ont pas les moyens de payer une place en crèche pour se consacrer à la recherche d'un emploi, le MR minimise le problème. Aux jeunes qui ont des difficultés à l'école et dont les parents ne sont pas outillés pour leur apporter l'aide scolaire nécessaire, ils répondent qu'il suffit de se prendre en main et de se bouger. Aux étudiants qui doivent cumuler trois jobs pour payer leurs études, ils disent que c'est une question d'organisation et qu'ils n'ont qu'à se motiver un peu. Aux personnes qui tentent de vivre de leur art et dont la rémunération est largement sous le seuil de pauvreté, ils leur conseillent de se trouver un vrai métier. Aux personnes qui fournissent un travail de développement de la citoyenneté et de l'esprit critique, ils leur disent que la société se porterait mieux sans eux. Voilà le message de l'ensemble de ces interventions<sup>24</sup>.»

1. CRI n°18 (2024-2025), p. 10.
2. *lesoir.be*, 25 avril 2025.
3. *lesoir.be*, 2 juillet 2025.
4. Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intra belges, art.1, 3-6; doc. 130 (2024-2025) n°1 à n°8.
5. *Ibid.*, art. 49-56.
6. *Ibid.*, Titre II.
7. *Ibid.*, art. 48.
8. *Ibid.*, Titre V.
9. *Ibid.*, art. 91.
10. Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement, doc. 137 (2024-2025) n°1.
11. Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intra belges, Titre XI; doc. 130 (2024-2025) n°1 à n°8.
12. *Ibid.*, art.95.
13. Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement, doc. 137 (2024-2025) n°1, chap. XI
14. *Ibid.*, chap. XIV.
15. *Ibid.*, chap. XV.
16. *Ibid.*, chap. XVI.
17. *lesoir.be*, 21 avril 2025.
18. Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement, doc. 137 (2024-2025) n°1, chap. XXIII.
19. Décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école, D. 13-03-2025; MB 01-04-2025.
20. *lesoir.be*, 12 février 2025.
21. *lesoir.be*, 22 août 2025.
22. CRIc n°3-Educ.1 (2025-2026), p. 95.
23. «L'État s'occupe de vous, de votre naissance à votre mort. Il y a un problème. Vous croyez que vous avez un demi-talent au théâtre ? Voilà un subside. Vous voulez aller au musée ? Voilà un chèque-culture. Vous voulez faire du sport ? Voilà un chèque-sport. L'État ne doit plus s'occuper de tout cela.» (*La Libre*, 12 juillet 2025)
24. CRI, doc. 130 (2024-2025) n°1 à n°7, p. 12.

# Agilité associative: s'inspirer des approches agiles pour booster vos projets!

Dans le monde associatif, on travaille avec des humains, des valeurs, un budget serré et beaucoup d'imprévus. Les approches «agiles», nées dans le secteur informatique des années 1990, appliquent un certain nombre de principes applicables au non-marchand. Notre formation propose de vous apprivoier ces pratiques, pour vous permettre de valoriser les relations humaines, le travail collaboratif et la capacité à s'adapter rapidement aux changements dans votre réalité associative.

Les approches dites «agiles» sont souvent perçues comme des outils de geeks ou de start-ups. Et ce n'est pas totalement une idée reçue: l'agilité est née dans le secteur informatique des années 1990, lorsque des développeurs ont voulu s'affranchir des approches lourdes et planifiées. Ils se sont rencontrés en 2001 pour rédiger le fameux Manifeste agile qui consiste à documenter des principes qui fonctionnent pour eux dans le secteur du développement logiciel: valoriser les relations humaines, le travail collaboratif et la capacité à s'adapter rapidement aux changements. Depuis lors, ces principes se sont étendus à bien d'autres secteurs et domaines d'activité. Autant de principes qui s'appliquent aussi au secteur non marchand.

Si vous coordonnez un projet socioculturel ou si vous animez une équipe de bénévoles, vous savez qu'il faut être créatif, réactif et à l'écoute. L'agilité propose justement de découper un objectif complexe en petites étapes, de tester rapidement, d'impliquer les personnes concernées et de s'ajuster en permanence. Les «sprints» (cycles de travail) et autres tableaux Kanban (tableaux de bord de visualisation du flux de travail) sont des outils visibles, mais l'Agile est d'abord un état d'esprit: celui du dialogue constant et de l'amélioration continue, avec une focalisation sur la capacité à fournir un résultat concret de manière fréquente et régulière.

## Pourquoi s'intéresser à l'agilité dans le non-marchand ?

Les organisations sans but lucratif, ASBL, fonctionnent souvent avec des ressources limitées et des publics multiples. Selon Jeff Sutherland, cocréateur de Scrum, l'agilité permet de «transformer le fonctionnement des organisations en améliorant leur capacité à répondre aux changements, à collaborer et à livrer de la valeur par incrément» (cycles de travail). Concrètement, le secteur associatif peut tirer de nombreux bénéfices de cette approche du travail.

Car la méthode Agile permet d'optimiser les ressources: découper un projet en tâches courtes permet de mobiliser les membres du projet et le budget, étape par étape. Cela peut s'appliquer au fait de recevoir des subventions par tranches de travail,

et fournir un rapport précis d'attribution. Elle permet aussi d'améliorer la collaboration. En effet, les approches agiles encouragent des réunions courtes et régulières où tout le monde s'exprime et suit l'avancement. Cela facilite la coordination entre personnel, volontaires, bénéficiaires et sponsors.

Le travail est aussi plus visible: des outils comme le tableau Kanban (flux de travail), le tableau d'avancement représenté graphiquement, permettent de visualiser ce qui est fait, en cours ou bloqué. C'est une information capitale, visible en temps réel. Chaque personne voit en détails où elle en est et elle peut constater l'avancement global.

Ce découpage permet également de rester flexible: en cas de changement de contexte, de réalité de terrain ou de besoin des publics, on peut modifier la priorité sans remettre en question toute la logique du projet. Enfin, le focus est mis sur les bénéficiaires car l'approche est centrée sur la valeur pour l'utilisateur ou l'utilisatrice finale. On entend par «valeur» la réponse à un besoin d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation. Dans nos contextes associatifs, cela signifie écouter les besoins des bénéficiaires, bénévoles et partenaires pour que les activités aient un vrai impact.

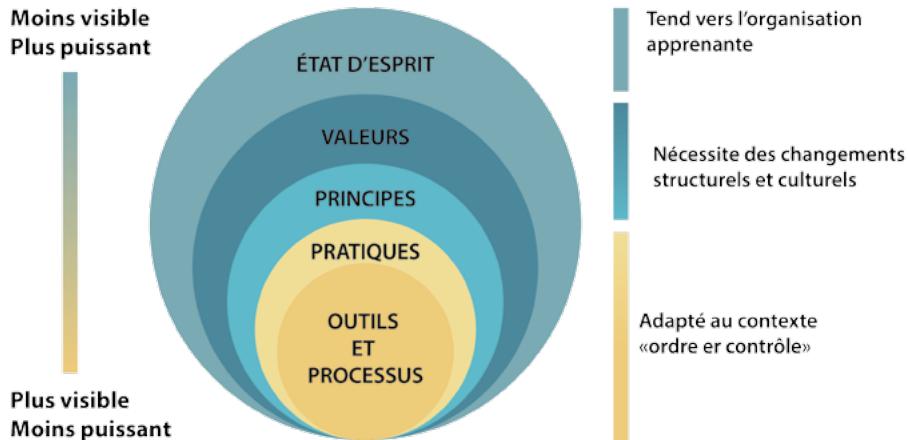
Toutes ces raisons expliquent pourquoi certaines ASBL adoptent progressivement des pratiques agiles. Elles y trouvent un levier pour gérer l'incertitude, s'adapter rapidement aux changements et dynamiser les équipes tout en restant fidèles à leurs valeurs.

## Adapter l'agile à la réalité associative

On pourrait croire que l'Agile remplace les approches classiques de gestion de projet. En réalité, il s'agit d'un complément ou d'une extension. Notre formation «Les 10 outils de base de la conception et de la gestion de projets» propose des fondements indispensables: analyser les besoins, identifier les bénéficiaires, établir un budget, planifier, évaluer la faisabilité, etc. Ces étapes structurent le projet et sécurisent les financements. L'agilité, elle, intervient après: une fois que la vision et le cadre sont clairs, l'équipe peut tester, ajuster et itérer.

Entre la gestion de projet «classique» et l'agilité, il y a des points de rencontre, comme la vision et

# formation



la segmentation: dans les deux cas, on classe l'objectif, les publics et les actions. Les approches agiles encouragent à transformer cette vision d'une situation améliorée en «histoires utilisateurs» concrètes et en objectifs opérationnels à court terme.

On peut aussi relever la planification et l'itération: un projet associatif inclut toujours un plan d'action et un calendrier. Avec l'Agile, ce plan n'est pas figé, il est revisité régulièrement en fonction des retours et des contraintes. On vise un objectif général à moyen terme, tout en ayant la possibilité d'ajuster les objectifs opérationnels ou les actions intermédiaires.

Concernant le budget et la priorisation, les «outils de base» invitent à budgétiser et à évaluer la faisabilité. L'Agile insiste sur la priorisation: tout faire n'est pas possible, on choisit ce qui apporte le plus de «valeur» maintenant et on ajuste en fonction des ressources disponibles.

Quant à l'évaluation et l'apprentissage, classiquement, on évalue un projet une fois terminé. Les approches agiles prévoient des boucles de feedback régulières pour apprendre et corriger en cours de route. Cela rejoint notre conviction que le conflit ou la tension sont une opportunité d'apprentissage, comme nous l'avions expliqué dans un précédent article sur la coopération et le baromètre du conflit<sup>1</sup>.

## Témoignage de terrain dans une maison de quartier

Pour illustrer l'intérêt de l'Agile, prenons un exemple. Dans une maison de quartier bruxelloise, une équipe de trois salarié·es et cinq bénévoles organisait des ateliers de soutien scolaire. Les demandes changeaient chaque semaine, en fonction des examens des jeunes et des disponibilités des béné-

voles. Après avoir découvert l'agilité, l'équipe a mis en place un tableau Kanban en trois colonnes: «À faire», «En cours», «Terminé». Chaque jeudi matin, tout le monde se retrouvait dix minutes autour du tableau pour faire le point: quelles séances étaient prévues, quels étaient les besoins de matériel, qui animait quoi. Les cartes passaient de la colonne «À faire» à «Terminé» sous le regard de l'ensemble de l'équipe.

Résultat: davantage de transparence, moins de surprises, une meilleure répartition des tâches, et surtout une sensation de «mission accomplie» quand les cartes rejoignaient la colonne finale. Les jeunes participant·es ont aussi été invité·es à ajouter leurs idées d'ateliers sur des post-it. Certaines propositions ont été sélectionnées lors d'une rétrospective mensuelle. On retrouve ici la logique d'une organisation agile: s'aligner sur un objectif commun, visualiser le travail, favoriser la participation et ajuster en continu.

## Attention aux pièges et aux résistances

Adopter l'Agile dans une organisation non marchande ne se fait pas sans heurts. Les habitudes de travail, parfois très hiérarchisées ou linéaires, peuvent freiner l'adoption d'itérations rapides et de prises de décision décentralisées. Sur le terrain, on peut rencontrer plusieurs défis: la résistance culturelle des équipes habituées au mode cascade, l'absence de soutien de la direction ou la difficulté à adapter les rituels agiles aux réalités des bénévoles. Pour lever ces obstacles, la formation et la communication sont essentielles. Il est recommandé d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dès le début, de démarer avec un projet pilote et de documenter les leçons apprises.

Par ailleurs, l'Agile n'est pas une baguette magique. Si on saute la phase d'analyse, on

## L'oignon agile: un petit guide pour ne pas pleurer

Le modèle de l'«oignon agile» montre comment on passe d'éléments très visibles... à des réalités plus subtiles mais terriblement puissantes! En bas, on trouve les **outils et processus**: un tableau Kanban, un backlog, des sprints. C'est ce qu'on voit en premier et qui rassure.

Au niveau plus élevé se cachent les **pratiques**: les réunions quotidiennes, les rétrospectives, le découpage en petites tâches. Ces pratiques créent des habitudes de travail agiles.

Encore plus invisibles mais fondamentaux, il y a les **principes**: livrer de la valeur régulièrement, accueillir le changement, collaborer avec les parties prenantes. Ces règles de conduite guident les pratiques.

Ensuite viennent les **valeurs**: la confiance, la transparence, l'entraide. Elles composent la culture de l'équipe.

Enfin au niveau plus global, on retrouve l'**état d'esprit**: la curiosité, la volonté d'apprendre, l'ouverture au feedback. Sans cet état d'esprit, les outils et les pratiques resteront superficiels. Plus on prend du recul, moins c'est visible... mais plus c'est puissant! L'agilité, c'est avant tout une manière de penser et d'être ensemble, pas seulement un joli tableau avec des post-it ou un jargon à la mode.

«L'Agile est d'abord un état d'esprit: celui du dialogue constant et de l'amélioration continue, avec une focalisation sur la capacité à fournir un résultat concret de manière fréquente et régulière.»

«Le secteur associatif peut tirer de nombreux bénéfices de ces méthodes agiles du travail, dont l'approche est centrée sur la valeur pour l'utilisateur ou l'utilisatrice finale.»

risque de s'épuiser à courir dans tous les sens. À l'inverse, si on reste figé sur un plan trop rigide, on perd la capacité d'adaptation. La clé est dans l'équilibre et l'expérimentation en conscience. Comme le montrent les recherches sur l'agilité organisationnelle, les entreprises – ou les associations – qui adoptent un état d'esprit agile se caractérisent par un cap clair (finalité), une approche centrée sur l'utilisateur ou l'utilisatrice, un leadership bienveillant, l'autorisation d'expérimenter, la focalisation sur la «valeur» fournie et des structures souples. Ces caractéristiques peuvent inspirer nos organisations, à condition de les transposer avec discernement.

### L'agilité comme philosophie citoyenne

Introduire l'agilité dans le secteur associatif, ce n'est pas succomber à un effet de mode. C'est reconnaître que notre monde est

volatil et incertain, que nos projets touchent des personnes et que nos ressources sont précieuses. L'Agile propose un état d'esprit qui place l'être humain au centre et privilégie l'apprentissage permanent, la coopération et l'itération (boucles successives). En adoptant ces principes, nos associations peuvent gagner en pertinence, en réactivité et en convivialité. Ce n'est pas un dogme, mais une invitation à expérimenter et à rester curieux. Alors, partant·e pour rendre vos projets plus flexibles et vivants? On en parle autour d'un café – ou mieux, d'un «stand-up»<sup>2</sup>?

1. «Et si le conflit était une opportunité d'apprentissage?», *Éduquer* n°194, mai 2025.
2. Un stand-up est une courte réunion quotidienne tenue debout pour en limiter la durée.

## Formations à la Ligue

### L'agilité ne s'improvise pas: se former pour mieux coopérer

Pour aider les associations à s'approprier ces pratiques, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente propose plusieurs formations, telle la formation «Mieux collaborer avec les méthodes agiles» donnée en janvier et février 2026. Pendant trois journées, nous explorerons l'origine des approches agiles, la culture du Scrum et l'introduction au Kanban. L'objectif n'est pas de devenir des expert·es certifié·es, mais de comprendre la raison d'être de ces nouvelles formes d'organisation du travail et d'identifier comment les adapter à votre environnement. Lors de cette formation, nous verrons comment clarifier un flux de travail à travers un tableau de visualisation, rendre les processus transparents, s'engager sur des objectifs communs, donner et recevoir du feedback pour améliorer le flux et gagner en flexibilité. Nous utiliserons des jeux, des exercices pratiques et des échanges d'expériences. Les bénéfices attendus: une motivation renforcée, un alignement des individus avec les objectifs de l'équipe, une culture d'amélioration continue et de meilleure communication.

Pour celles et ceux qui souhaitent consolider leurs bases en gestion de projet, la formation «Les 10 outils de base de la conception et de la gestion de projets» reste un incontournable. En cinq jours, nous y abordons la distinction entre projet, action et utopie, la cartographie des bénéficiaires, l'analyse des besoins, la segmentation, la description du contexte, la définition des prestations, l'enumération des moyens, la budgétisation, l'évaluation de faisabilité, l'établissement du plan d'action et l'analyse des risques. Cette méthodologie fournit le socle sur lequel viendront s'arrimer vos expérimentations agiles.

### Mieux collaborer avec les méthodes agiles

Formation de trois jours à Bruxelles, les 15 et 22 janvier, et le 5 février 2026.

Plus d'infos: <https://ligue-enseignement.be/formations/mieux-collaborer-avec-les-methodes-agiles-0>

### Les 10 outils de base de la conception et de la gestion de projets

Formation de cinq jours à Bruxelles, les 26, 27 et 28 novembre, et les 11 et 12 décembre 2025.

Plus d'infos: <https://ligue-enseignement.be/formations/les-10-outils-de-base-de-la-conception-et-de-la-gestion-de-projets>

François Chamaraux, docteur en sciences, docteur en physique, enseignant en mathématiques et sciences

## Naturel ou artificiel? Une opposition... artificielle!

Après des centaines d'années de progrès technique et d'industrialisation, nous assistons depuis quelques décennies à un retour du naturel, qui serait plus sain, efficace, résilient que l'artificiel, paré quant à lui de quasi tous les défauts. À y regarder de plus près, ces deux notions soulèvent des problématiques complexes et mènent directement au concept de transformation et à un enjeu de santé publique et planétaire majeur.

L'espace public se trouve pour ainsi dire saturé du mot «naturel»: qu'il s'agisse de cosmétiques, d'aliments, de médicaments ou même de méthodes d'apprentissage, on est presque assuré de trouver quelque part cet adjectif, devenu pratiquement indispensable à toute publicité en 2025.

Ce retour en grâce du naturel peut étonner, quand on se rappelle que l'espérance de vie d'un être humain occidental moyen dans un milieu «naturel» (forêt du Congo, par exemple) ne dépasse sans doute pas trois semaines. Et il suffit de constater que le pétrole répandu par la dernière marée noire est un produit plutôt naturel (disponible directement sans transformation humaine), tandis qu'une omelette bio se classe parmi les produits artificiels (transformés par l'être humain), pour réaliser que la ligne de démarcation bon/mauvais ne se confond pas, loin s'en faut, avec celle qui différencie le naturel et l'artificiel. Nuançons cette opposition avec quelques éléments de réflexion sur les notions de naturel et d'artificiel, en essayant d'en délimiter les différents sens.

### À la recherche d'une définition

À l'origine du mot *naturel*, on trouve le mot latin *natura*, qui signifie *naissance*. Ceci renvoie vers le monde du vivant et nous donne une première définition courante: «un produit naturel est une substance produite par un organisme vivant, ou plus généralement par la vie». Notons que cette définition, d'emblée, exclut tacitement l'espèce humaine, considérée comme un organisme vivant pas comme les autres. Notons également que le pétrole et le charbon entrent dans cette catégorie<sup>1</sup>.

Indépendamment du vivant ou du non-vivant, l'idée de la naissance, de natif, renvoie à l'idée de «non touché par l'activité humaine». Ainsi, un site rocheux et enneigé sera qualifié de «site naturel», alors même qu'il ne montre aucune plante ou animal<sup>2</sup>. On peut définir le naturel sans référence à la vie, plutôt de cette manière: «ce qui n'a pas été modifié, ni traité par l'être humain, ni altéré»<sup>3</sup>. En ce sens, le pétrole se révèle plus naturel que l'huile d'olive bio d'une petite exploitation familiale.

Dans cette dernière définition, le naturel (pétrole, olive) s'oppose à l'artificiel (plastique, huile d'olive). En effet, le mot *artificiel* fait référence à ce qui requiert *l'art*, autrement dit la main de l'être humain, sa technique. Notons ici que ce mot vient du grec *techné*, qui signifie justement l'art, non pas au sens moderne de musique ou de peinture, mais au sens de «métier, geste maîtrisé»: un sens que l'on retrouve dans le mot *artisan*. Avec tristesse, nous constatons qu'en opposant le naturel et l'artificiel, on oppose, du moins du point de vue étymologique, la naissance (et donc la vie) à l'art (et donc à l'idée du geste, du travail bien fait).

### Naturel vs artificiel

Ainsi, la nature serait définie comme ce qui nous entoure et ne montre pas de traces de l'activité humaine, c'est-à-dire, *grossost modo*, des lieux qui n'ont pas changé depuis très longtemps, disons par exemple depuis huit mille ans<sup>4</sup>. Cherchons donc des sites naturels et sortons de notre logement. Dans un parc? Non bien sûr, car nous y trouverons des traces d'activité humaine, sous forme d'allées, de plantes exotiques entretenues, de plans d'eau retenus par du béton, etc. En forêt? Non plus! Les forêts belges ne ressemblent pas du tout à la forêt d'il y a huit mille ans, et portent partout la trace de l'activité humaine. Par exemple, la «hêtraie cathédrale» de la forêt de Soignes a été plantée il y a près de trois cents ans. Dans les Alpes ou les Carpates? Hélas, ces montagnes ne peuvent pas être considérées comme naturelles: prés, forêts exploitées, presque tout a été touché par l'être humain.

Tout au plus peut-on déclarer naturelles, en Europe, certaines zones de très haute altitude ou latitude: pics au-delà de 2500 mètres, centre du Groenland et de l'Islande, une certaine forêt polonaise, etc. Ainsi, en Europe, et de plus en plus dans le monde entier, il semble difficile de parler de «nature». Nous pouvons plutôt définir un «continuum d'artificialité», depuis les hauts plateaux andins jusqu'aux parkings de supermarchés, en passant par les forêts suédoises, les prairies ardennaises et

«Plutôt qu'une opposition entre naturel et artificiel, considérons un continuum d'artificialité, depuis des produits très naturels, donc bruts et sauvages, jusqu'à des produits très synthétiques.»

les champs de betteraves de Tirlemont. De façon générale, à la place de «nature», nous emploierons le terme de «biosphère», la fine couche de la planète où ont lieu les interactions entre êtres vivants, humains compris.

### Vive les produits artificiels!

Après avoir renoncé à trouver des espaces naturels dans notre pays, nous voilà un peu ennuyés avec nos «produits naturels» comme la viande, le blé, le bois. En effet, ils proviennent respectivement de prairies, de champs, de forêts, de milieux que l'on vient de qualifier de non naturels. À de très rares exceptions près (myrtilles, champignons, poissons non issus de l'élevage, produits de la chasse parfois<sup>5</sup>), notre alimentation est issue d'organismes largement modifiés et choyés par notre espèce, le tout dans des paysages plutôt artificiels.

Ainsi, des produits souvent valorisés comme «naturels», tels le miel, le fromage ou le bois, contiennent une grande part d'artificiel. Mais par ce terme, on reconnaît l'*art* (au sens du métier, du geste maîtrisé) dans l'agriculture, l'élevage ou la sylviculture, et on rend hommage au travail des êtres humains, qui ne se sont pas contentés de cueillir ce que la «nature» leur proposerait généralement – une vision paléolithique qui n'a plus cours depuis dix mille ans – mais qui ont intégragi avec d'autres espèces vivantes (abeilles, arbres, mais aussi plantes à fleurs, herbe, champignons, etc.) pour obtenir ces produits de qualité. Il nous semble même que l'étonnante propension à qualifier les bons produits de «naturels» risque de conduire des personnes citadines, qui seraient un peu naïves et éloignées des réalités biologiques, à la croyance selon laquelle l'agriculture serait facile (on sème, on récolte), invisibilisant par là le travail et le savoir-faire de ce métier.

### Naturel vs synthétique

Naturellement (!), sans même parler de goût ni de contenu nutritionnel, on sent bien que le miel possède quelque chose de plus naturel que le sirop de fructose-glucose extrait du maïs<sup>6</sup>, par exemple. La clé réside, entre autres, dans la notion de *transformation*: le premier n'est pas ou peu transformé, et par des méthodes relativement sommaires, alors que le second l'est, par des processus industriels lourds, requérant beaucoup de matériel et de complexes conditions physiques et chimiques<sup>7</sup>. Nous retrouvons l'idée que le naturel correspond, non pas à quelque chose d'intouché par l'être humain, puisque cela n'existe presque pas, mais de «pas trop»



touché, et selon des moyens techniquement «pas trop» complexes.

Plutôt qu'une opposition entre naturel et artificiel, considérons à nouveau un continuum d'artificialité, depuis des produits très naturels, donc bruts et sauvages (champignons récoltés dans la forêt, pétrole), jusqu'à des produits très synthétiques (plastiques, nourriture ultratransformée), en passant par des intermédiaires plus ou moins transformés comme le miel, l'omelette ou le vêtement en laine.

Notons que l'industrie chimique synthétise bien souvent des molécules existant déjà dans le monde vivant<sup>8</sup>, substances qui se révèlent plus faciles à produire en laboratoire qu'à récolter et purifier. Ainsi, la vanilline contenue dans la vraie gousse de vanille est rigoureusement identique à la vanilline synthétique, qui est produite par des procédés chimiques complexes à partir d'extraits d'autres plantes. La vanilline est-elle donc naturelle ou synthétique? La question n'a pas vraiment de sens d'un point de vue chimique.

### Les xénobiotiques, nouveaux venus sur Terre

Mais la chimie organique fabrique également des milliers de substances nouvelles,



©Ulleo - Pixabay.com

qui n'étaient pas présentes sur Terre avant 1828<sup>9</sup>. Contrairement à l'exemple de la vanilline, ces substances, dites xénobiotiques («étrangères à la vie»), méritent assurément le qualificatif de «synthétiques». Leurs usages sont multiples: matériaux de construction, médicaments, colorants, emballages, textiles, pesticides, etc. De plus, certaines d'entre elles montrent une fâcheuse tendance à rester des centaines d'années dans l'environnement. Véritables «culs-de-sac» biochimiques, elles restent, pour beaucoup, très difficilement biodégradables.

Ces nouvelles substances sont-elles nocives? Bien souvent, oui. Risques cancérogènes, perturbateurs endocriniens, risques de maladie de Parkinson: de nombreuses molécules nouvelles présentent une toxicité avérée. Mais pour se faire l'avocat du synthétique, on pourrait rappeler que la toxine botulique<sup>10</sup>, la cocaïne et l'amanitine<sup>11</sup> – pour ne citer que ces trois molécules parmi des milliers de poisons naturels – se trouvaient dans la biosphère longtemps avant le «singe nu»<sup>12</sup> que nous sommes. Cette abondance de toxiques s'explique par le fait que les êtres vivants incapables de fuir (bactéries, plantes et champignons notamment), pour se défendre contre les prédateurs, ont disposé de millions d'années pour dévelop-

per de redoutables poisons par la sélection naturelle... Alors qu'*Homo sapiens* s'y est mis il y a seulement deux cents ans.

#### **Un continuum d'artificialité**

L'opposition naturel/artificiel, ou naturel/synthétique, fait donc surgir des problématiques scientifiques complexes. Selon une certaine définition un peu trop simpliste, beaucoup de substances se révèlent naturelles, y compris le pétrole et l'amiante<sup>13</sup>. Selon une autre plus restrictive, le naturel n'existe pratiquement pas, et presque tous les lieux et produits utilisés par l'être humain doivent être considérés comme artificiels, y compris les paysages des Alpes et le miel.

La notion de transformation, voire d'ultratransformation, permet de dégager un «continuum d'artificialité» dans les paysages ou les produits. Pour brouiller les pistes, certaines substances produites par l'industrie chimique existent en version naturelle, même si une partie des molécules sortant des usines sont effectivement des xénobiotiques, c'est-à-dire des nouveautés chimiques que la Terre n'avait jamais vues avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

De même, il est tentant mais faux d'étaquer le naturel comme «bon» et l'artificiel comme «mauvais». Certaines substances

**«Documenter les dangers des molécules synthétiques, et ce au moyen de la recherche publique, reste un enjeu de santé publique capital.»**

©Amykins - Pixabay.com



végétales plutôt peu transformées, à commencer par l'alcool et le sucre, font de gros dégâts, bien plus parfois que des molécules nouvelles inventées par la chimie organique. Et presque personne ne nie que la survie de notre société sans un certain nombre de produits issus de l'industrie (textiles, matériaux de construction, etc.) est impossible.

Mais loin de nous l'idée, défendue par certaines personnes de mouvances anti-écologistes, selon laquelle les produits de synthèse seraient inoffensifs par rapport aux produits moins transformés! De nombreuses molécules synthétiques se révèlent en effet extrêmement délétères, et leur grande variété, associée à leur longue durée dans la biosphère, pose d'énormes problèmes. La question de documenter les dangers de toutes ces substances, du sucre à l'imidaclopride<sup>14</sup>, et ce au moyen de la recherche publique, reste un enjeu de santé publique capital.

## Nous sommes la nature qui se défend elle-même

Finalement, il nous semble que le nœud des paradoxes apparaissant autour de la notion de naturel et artificiel réside dans

l'opposition humain/nature, une opposition plutôt... artificielle. Nous avons déjà noté que mettre face à face naturel et artificiel, étymologiquement, revenait à opposer la vie au travail bien fait. Comme si l'activité humaine, dans ce qu'elle a de plus valable, était coupée du reste des êtres vivants!

Or, dans une perspective planétaire à long terme, l'être humain reste une espèce ordinaire, qui n'a aucune raison d'être isolée des millions d'autres<sup>15</sup>: les lois de la physique appliquées au vivant nous interdisent formellement de nous extraire de la biosphère, qu'on le veuille ou non. Sans minimiser, bien au contraire, les ravages sur le vivant auquel se livre notre espèce, avec disparition d'espèces, destruction des milieux, changement climatique, création de chimères chimiques toxiques, nous pouvons donc voir la crise écologique actuelle comme un cas de mise en danger de la biosphère par elle-même.

Ceci ne constitue pas une première: nous pouvons citer, par exemple, la Grande Oxydation, il y a deux milliards d'années, lors de laquelle des bactéries ont produit un gaz extrêmement toxique pour la vie de l'époque, un gaz nommé oxygène<sup>16</sup>. La biosphère a surmonté cette crise, au prix, il est vrai, de réadaptations absolument majeures; mais elle s'en est remise en tant que système.

Dans cette perspective, il nous semble vain de penser que la «nature», pensée comme extérieure à nous êtres humains, serait intrinsèquement bonne et nous sauvera (ou se sauvera, sans nous), tandis que les réalisations humaines seraient systématiquement mauvaises. On l'a vu, la réalité est bien plus nuancée: tout ce que fait l'être humain est le fruit d'interactions avec le reste des vivants, et la résolution de la crise écologique passera nécessairement par une meilleure intelligence de ces interactions.

Ce qui implique, peut-être, d'abandonner le terme «nature», qui porte la marque de cette volonté illusoire de nous extraire de la biosphère; ou bien de considérer que nous sommes compris dans cette «nature». Ce que résume parfaitement ce slogan, souvent

scandé par des militants écologistes: «Nous ne nous battons pas pour la nature; nous sommes la nature qui se défend elle-même» (*“We are not fighting for nature; we are nature defending itself”*).

1. Issus de la décomposition de plancton et de plantes, il y a des millions d'années.
2. Cependant, on sait depuis quelques décennies que même les lieux les plus inhospitaliers abritent des formes de vie, notamment des bactéries.
3. Définition du dictionnaire Le Robert.
4. Une durée qui nous fait remonter à une époque où l'Europe était très peu peuplée d'êtres humains, et couverte d'une forêt presque continue. Si nous remontons plus loin, nous arrivons aux glaciations.
5. Encore faut-il ne pas manger de sangliers nourris par les chasseurs avec du maïs !
6. Produit largement utilisé dans l'industrie agroalimentaire, et probablement impliqué dans l'épidémie d'obésité aux USA.
7. On parle même d'«ultratransformation» dans le cas de l'industrie alimentaire.
8. C'est d'ailleurs le sens du terme chimie «organique», la branche de la chimie qui s'intéresse aux molécules du vivant ou ressemblant aux molécules du vivant.
9. Date de la synthèse de l'urée, souvent associée à l'essor de la chimie organique.
10. Toxine extrêmement puissante produite par des bactéries, notamment dans les conserves avariées.
11. Toxine mortelle de l'amanite.
12. Le nom que le zoologiste D. Morris aime donner à notre espèce (MORRIS D., *The Naked Ape*, Cape, London, 1967).
13. Cette fibre extrêmement toxique en inhalation, utilisée autrefois dans la construction, est une roche parfaitement naturelle, que l'on peut trouver par exemple dans les Alpes.
14. Insecticide de synthèse de la famille des néonicotinoïdes.
15. Estimation, d'après le Muséum national d'histoire naturelle de Paris: entre 8 et 20 millions (<http://mnhn.fr/>).
16. Ou, pour être précis, le dioxygène.

# Pour nous contacter

## Secrétariat communautaire

Rue Terre-Neuve, 114  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02 / 511 25 87  
N° de compte: BE19 0000 1276 64 12  
e-mail: info@ligue-enseignement.be  
Site: [www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

Président Roberto Galluccio  
Trésorier général Renaud Loridan  
Directeur Patrick Hullebroeck  
Assistante Cécile Van Ouytsel  
Assistante Mariève Tétart  
Comptable Jonathan Declercq  
Permanent-es du secteur Communication - Internet  
Marie Versele  
Marie-Françoise Holemans  
Timothé Filion  
Mise en page Éric Vandenheede  
Permanent-es du secteur Formation  
Audrey Dion  
Éric Vandenheede  
Amina Rafia  
Adélaïde Dupuis  
Loïc Pannequin  
Formateur-rices du secteur Interculturel  
Hanane Cherqaoui Fassi  
Véronique Léonard  
Jacques Martel  
Françoise Santos  
Pauline Laurent  
Hossein Malekian  
Projet européen  
Timothé Filion  
Responsable de la revue Éduquer  
Marie-Françoise Holemans

## Secrétariats des sections régionales

Régionale du Brabant wallon  
Présidente Yolande Mendes da Costa  
Avenue Napoléon, 10  
1420 Braine-l'Alleud  
Tél.: 010 / 61 41 23  
Régionale de Charleroi  
(à la Maison de la Laïcité)  
Présidente Maggy Roels  
Rue de France, 31  
6000 Charleroi  
Tél.: 071 / 53 91 71  
Régionale du Hainaut occidental  
(à la Maison de la Laïcité)  
Président Stéphane Huez  
Rue des Clairisses, 13  
7500 Tournai  
Tél.: 069 / 84 72 03  
Régionale de Liège  
Président Thomas Herremans  
Boulevard de la Sauvenière, 33-35  
4000 Liège  
Tél.: 04 / 223 20 20  
Régionale du Luxembourg  
Présidente Michelle Baudoux  
Rue de Sesselich, 123  
6700 Arlon  
Tél.: 063 / 21 80 81  
Régionale Mons-Borinage-Centre  
Président Guy Hattiez  
Rue de la Grande Triperie, 44  
7000 Mons  
Tél.: 065 / 31 90 14

## Cotisation et don 2025

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2025** merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2025** est de **25€ minimum**.  
À verser sur le compte: **BE19 0000 1276 64 12** de la Ligue de l'Enseignement et de l'éducation permanente, asbl, rue Terre-Neuve, 114-1000 Bruxelles. Communication: cotisation ou don 2025.  
Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au **02/512.97.81** ou [info@ligue-enseignement.be](mailto:info@ligue-enseignement.be)

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



culture.be



# Éduquer

Vous êtes enseignant·e, directeur·trice d'école, parent ou tout simplement intéressé·e par les questions d'éducation et d'enseignement? Retrouvez, chaque mois, les informations sur l'actualité de l'enseignement sélectionnées pour vous par la Ligue et des analyses approfondies sur les questions éducatives!

## Abonnez-vous à notre revue

Rendez-vous sur notre site:

[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)



# éduquer

## tribune laïque

périodique mensuel

**Numéro 196**  
**octobre - novembre 2025**  
**2,5 €**

**Éditeur responsable**

Roberto Galluccio  
Rue Terre-Neuve, 114  
1000 Bruxelles  
Tél: 02 / 511 25 87

**Bureau de dépôt:**  
**Bruxelles X**

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl  
Siège social  
Place Rouppe, 29  
1000 Bruxelles  
BCE 0403519010 / RPM de Bruxelles  
BE19 0000 1276 64 12  
Tél: +32 (0)2/511.25.87  
info@ligue-enseignement.be  
www.ligue-enseignement.be

Par souci d'égalité et pour lutter contre les stéréotypes de genre, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente utilise l'écriture inclusive dans l'ensemble de ses communications.

**La Ligue**  
de l'Enseignement  
et de l'Éducation permanente asbl

Avec le soutien de la

